

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**UNITÉ
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2077 - 23 mai 2008 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

journée du 22 mai

**ce ne doit être
qu'un début !**



Horaires de travail, retraites...

**Le Medef commande,
le gouvernement exécute**

p. 4



M 06189 - 2077 - F - 1,00 €

Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ 35 heures : faux débats et vraies attaques
 ■ La campagne d'intox sur le temps de travail
 ■ La réalité de la loi Aubry
- p. 5 ■ La hausse des surloyers d'HLM
 ■ Le droit de préemption
- p. 10 ■ Prisons : les mensonges de Rachida Dati
 ■ Les profits de la grande distribution
 ■ Les banques vont se payer sur le client
- p. 16 ■ Les travailleurs sans papiers en lutte
 ■ La colère des marins pêcheurs
 ■ La flambée des prix du gazole

Enseignement

- p. 6 ■ Les attaques contre l'école, les élèves et les enseignants
 ■ Sarkozy et le service minimum
 ■ Pantin (Seine-Saint-Denis) : manifestation commune
- p. 7 ■ Écoles primaires des Hauts-de-Seine
 ■ Collège Lebas - Roubaix
 ■ Collège Debussy - Margny-lès-Compiègne (Oise)
 ■ Lycée Arthur Rimbaud La Courneuve (Seine-Saint-Denis)

Dans le monde

- p. 8/9 ■ Italie :
 - Les amoncellements d'ordure à Naples
 - « Guerre des pauvres » à Ponticelli
 ■ Allemagne : privatisation du rail
 ■ Sénégal : nouvelle manifestation contre la vie chère
 ■ Brésil : Lula et l'agro-business
- p. 11 ■ Afrique du Sud : pogroms dans les townships
 ■ États-Unis : l'administration et les anciens combattants d'Irak

Dans les entreprises

- p. 12 ■ La Poste Paris 08
 ■ Foyer de Cachan (Val-de-Marne)
 ■ Renault - Flins (Yvelines)
- p. 13 ■ L'embauche nécessaire dans les hôpitaux
 ■ Hospices Civils de Lyon
 ■ Hôpital de Roubaix
 ■ Hôpital de Nantes
- p. 14 ■ ArcelorMittal - Gandrange (Moselle)
 ■ Gepor - Illange (Moselle)
 ■ AstraZeneca - Dunkerque

Il y a 40 ans

- p. 15 ■ 25-27 mai 68 : le protocole d'accord de Grenelle rejeté par les travailleurs

Déficits budgétaires et amendements constitutionnels

Mardi 20 juin, un projet de loi a été soumis aux députés pour instaurer l'obligation pour tout gouvernement de présenter des comptes en équilibre, c'est-à-dire avec une égalité entre les dépenses et les recettes publiques, au moins sur une période de plusieurs années, tant pour le budget de l'État que pour celui de la Sécurité sociale et celui des collectivités territoriales. Et, sans doute pour faire plus sérieux et encore plus déterminé à lutter contre les déficits, ce n'est pas une simple loi qui a été proposée au vote mais carrément un amendement à la Constitution de la

V^e République ! Un deuxième amendement a encore été présenté pour définir une obligation d'équilibre, sur une base annuelle cette fois, pour le projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui est voté chaque année.

« C'est une révolution absolument colossale », s'est exclamé le ministre de la Défense, l'auteur du prétendu remède. C'est surtout une belle escroquerie. Si le déficit de l'État s'approfondit d'année en année, c'est d'abord en raison des cadeaux offerts avec les deniers publics. En 2006, de l'aveu même du gouvernement de

l'époque, ce sont 65 milliards d'euros qui ont ainsi été octroyés aux entreprises, sous forme d'aides publiques, pour le plus grand bonheur de leurs actionnaires ! Et comme cette règle ne s'appliquerait – si elle est appliquée – qu'en 2012, cela laisse le temps de creuser un peu plus le déficit de l'État. Quant au déficit de la Sécurité sociale, il serait radicalement effacé, mieux, le régime général deviendrait excédentaire, si on faisait payer à ces mêmes entreprises et à d'autres ce qu'elles doivent, si on supprimait tous ces dégrèvements de cotisations sociales que les gouvernements successifs ont instaurés, sous prétexte de

favoriser des emplois qu'on n'a jamais vus naître.

Les auteurs des deux amendements « révolutionnaires » se sont évidemment bien gardés d'interdire aux gouvernements de faire des cadeaux au patronat avec l'argent public ou celui de la Sécurité sociale. Amendements constitutionnels ou pas, ils continueront donc d'en faire comme par le passé. Mais si ces amendements ont quelque conséquence, ce sera de fournir aux gouvernements un prétexte de plus pour faire payer salariés et contribuables... Ben voyons : Constitution oblige !

Sophie GARGAN

• Sarkozy en voyage

Miroir, suis-je bien le plus beau ?

Quand Sarkozy est en déplacement, il n'est plus question que le journal de 20 heures puisse montrer des images de marins en colère l'interpellant sur un ton peu amène, ou celles d'un visiteur du salon de l'Agriculture refusant de lui serrer la main.

Ainsi le 13 mai à Vienne, dans l'Isère, des manifestants se sont-ils vu interdire l'accès à la place publique sur laquelle il arrivait. Le 16 mai à Melun, des manifestants de l'ANPE voulant protester contre la fusion avec l'Unedic ont été ainsi

« déshabillés » d'insignes jugés trop voyants et provocants, comme des casquettes, des autocollants ou des tee-shirts de la CGT... Devenus sans doute plus « présentables », ils ont eu le droit ensuite de s'approcher d'un Sarkozy qui, pas gêné, les a accueillis en les remerciant de s'être déplacés pour le rencontrer !

Le secrétaire général de l'UNSA-police met en cause les préfets, qui d'après lui prendraient « des initiatives malheureuses », « terrorisés à l'idée qu'on puisse leur repro-

cher une bourde présidentielle » qui pourrait mettre « un coup d'arrêt à une carrière qui s'annonçait des plus prometteuses ». Mais, ordre de l'Élysée ou initiative locale d'un préfet, en tout cas Sarkozy ne s'est pas offusqué de voir sa police éloigner ainsi d'éventuels gêneurs.

Pendant sa campagne, Sarkozy avait promis de « gouverner autrement autour de trois principes, la transparence, la culture du résultat, la concertation ». On voit maintenant ce qu'il voulait dire !

Cédric DUVAL

Prochaine réunion du

**Cercle
Léon Trotsky**
vendredi 13 juin
à 20 h 30

**Théâtre de la
Mutualité**

24, rue Saint-Victor
à Paris 5^e

(Métro : Maubert-Mutualité)
Participation aux frais : 3 €.

Pour tous ceux qui ont du mal à lire :

Audio-LO vous permet désormais d'écouter sur internet une version audio de nos parutions : Lutte Ouvrière, Lutte de Classe et brochures du Cercle Léon Trotsky.

Pour y accéder : www.lutte-ouvriere-audio.org

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
 e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
 Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Faire du 22 mai un encouragement pour la suite indispensable



L'ensemble des confédérations syndicales appellent à une « journée nationale interprofessionnelle d'actions » le jeudi 22 mai « pour la défense de la retraite solidaire ». La journée de grèves et de manifestations a pour objectif de protester contre le projet gouvernemental de faire passer le nombre d'années de cotisation à 41. Cette journée fait suite à celle de la Fonction publique du 15 mai contre le non-remplacement d'un salarié sur deux partant à la retraite, qui se traduit, pour la seule Éducation nationale, par la suppression de 11 200 postes. Elle suit la manifestation des enseignants et des parents d'élèves du 18 mai.

Malgré le caractère dispersé de ces manifestations, alors que les attaques du gouvernement concernent toutes les catégories du monde du travail, il faut que les travailleurs se saisissent de cet appel pour montrer qu'ils en ont assez des coups que leur portent le gouvernement et le patronat.

Il faut participer massivement aux grèves et aux manifestations, pour montrer que cette nouvelle augmentation de la durée de cotisation ne passe pas. Et le Medef, le donneur d'ordre du gouvernement, réclame que l'âge de la retraite lui-même soit reculé à 61, 62 ans, voire plus, malgré l'intensification du rythme du travail et l'usure qu'elle entraîne, et pas seulement sur les chaînes de production.

Augmenter le nombre d'années de cotisation pour toucher une retraite complète est surtout une manière hypocrite de réduire encore le montant des pensions, déjà scandaleusement bas. Un nombre croissant de travailleurs seront dans l'impossibilité de parvenir aux 41 annuités de cotisation qui seront exigées. Comment y parvenir lorsque, faute de trouver un travail stable, un jeune commence sa vie dite active en galérant pendant des années de petits boulots en contrats précaires ? Comment pourraient y parvenir les mères de famille qui ont consacré plusieurs années à élever leurs enfants ?

La CGT estime que les attaques de 1993 et de 2003 ont déjà pour effet une baisse relative des pensions de retraite de l'ordre de 30 % par rapport aux salaires qui eux-mêmes n'augmentent plus, insuffisamment en tout cas pour préserver le pouvoir d'achat des salariés face à la montée des prix.

Mais comment vivre correctement avec les 628 euros mensuels de la retraite de base ? C'est indigne ! Les retraites, c'est du salaire. Toute attaque contre les retraites, c'est une attaque contre les salaires.

Comme à chaque fois qu'un gouvernement s'attaque aux retraites, il ressort les mensonges habituels sur le nombre de retraités qui augmente par rapport au nombre d'actifs et sur le caractère « inévitable » soit de l'augmentation des cotisations, soit de la baisse des pensions. Le grossier mensonge ! Le nombre de retraités a augmenté au cours du demi-siècle passé, mais la productivité du travail, bien plus encore ! Il aurait été possible de maintenir le nombre d'annuités de cotisation à 37 et demi, comme cela était le cas pour tous avant les « mesures Balladur » en 1993, et d'augmenter sensiblement les pensions de retraite. Des pensions de retraite correctes sans allongement de la durée de cotisation auraient dû être un minimum. L'évolution est inverse. L'accroissement de la productivité se fait sur le dos des travailleurs mais ils n'en tirent aucun avantage.

Les fruits de la productivité accrue du travail sont empochés intégralement par le patronat. Le véritable problème est là : s'il n'y a pas d'argent pour les retraités, c'est parce que le patronat l'accapare pour l'intégrer dans ses profits.

Les attaques contre les retraites rejoignent toutes les autres attaques contre les salaires, contre la protection sociale, contre les services publics. Derrière la variété de ces attaques baptisées « réformes », il y a une seule et même orientation : récupérer sur les salariés de quoi permettre au patronat d'augmenter les bénéfices des entreprises et donc les revenus des actionnaires. Il faut stopper cette évolution. Il faut une augmentation générale des salaires et des pensions de retraite. Il faut qu'ils soient indexés sur les hausses de prix.

Une seule journée d'actions n'arrêtera ni le patronat ni le gouvernement. Il faudra une suite. Il faudra une mobilisation ample, déterminée, explosive, du monde du travail, assez puissante pour changer le rapport de force et imposer au patronat les revendications vitales des travailleurs. C'est la seule voie pour changer la vie des salariés et des retraités.

Arlette LAGUILLER

• Cumul emploi-retraite

Ce n'est plus une retraite, c'est la Berezina

Le gouvernement, par la voix de son ministre du Travail Xavier Bertrand, assure qu'il a trouvé le remède miracle contre les retraites de misère : il suffirait de continuer à travailler ! Ainsi le vieux travailleur pourrait cumuler sa pension et un emploi, sans être limité par l'âge ni par la loi actuelle qui impose qu'on ne puisse gagner ainsi plus que son dernier salaire, si le cumul dépasse 1,6 fois le smic.

En matière de retraites comme pour le reste, le gouver-

nement impose tout aux travailleurs et rien au patronat. Si des travailleurs se retrouvent avec des retraites insuffisantes pour vivre, c'est bien à cause des lois qui ont fait passer le nombre d'années de cotisation de 37,5 à bientôt 41, du calcul de la retraite devenu plus défavorable depuis 1993 pour le régime général, de la stagnation des salaires, du chômage de masse. Ensuite, si nombre de travailleurs arrivent à un âge avancé sans avoir le nombre

d'annuités requis, c'est bien parce que les patrons ont toute liberté de se débarrasser de ceux qu'ils ont eux-mêmes usés à la tâche. Enfin, la précarisation généralisée du travail, en imposant des périodes de chômage et le fait de passer toute sa vie au salaire minimum, va mettre les générations de travailleurs arrivant à l'âge de la retraite dans une situation de plus en plus catastrophique au fil des années.

La possibilité de cumuler

emploi et retraite ne réglera rien pour ceux qui ne trouvaient pas d'emploi, justement parce que trop âgés. Sauf si leur retraite, si faible soit-elle, sert alors de prétexte aux patrons pour les sous-payer...

Bertrand propose à ceux qui arrivent à l'âge de la retraite en ayant un emploi, et qui s'aperçoivent que le montant de leur pension ne leur permettra pas de vivre, de rester au même poste, sans même l'interruption de six mois jusque-là obliga-

toire. Ayant cotisé toute leur vie pour la retraite, il leur faudrait encore continuer à travailler pour pouvoir vivre décemment.

Et si, comme le soulignent patronat et gouvernement, la durée moyenne de la vie a augmenté, tant mieux. Mais ce n'est pas pour que les travailleurs voient leur exploitation prolongée, au lieu de profiter d'une retraite bien gagnée.

Paul GALOIS

• 35 heures

Faux débats et vraies attaques

Lundi 19 mai, le secrétaire général de l'UMP, Devedjian, a fêté à sa manière le dixième anniversaire du vote de la loi des 35 heures en réclamant le « démantèlement définitif » de cette loi. Il a revendiqué que « la durée du travail soit contractuelle, entreprise par entreprise », c'est-à-dire que les patrons fixent eux-mêmes, de fait, la durée du travail au-delà de laquelle ils auraient à payer des heures supplémentaires. Et d'ajouter, pour montrer la détermination du parti du président : « Nous (à l'UMP), nous prenons fermement position pour qu'on aille jusqu'au bout et qu'on ne faiblisse pas », « on veut le démantèlement » !

Le même jour Raffarin, co-président de l'UMP, est venu relativiser les propos de Devedjian, affirmant qu'il n'était pas question de mettre fin à la durée légale du tra-

vail ; propos repris ensuite par le ministre du Travail et le porte-parole du gouvernement. Ce dernier a d'ailleurs précisé les choses : « Patrick Devedjian est dans son rôle

d'aiguillon... et le gouvernement dans son rôle d'essayer d'aller jusqu'au bout de la souplesse ». Cela veut dire en clair qu'il s'agit de vider la loi de tout ce qui peut être un avantage pour les travailleurs et une entrave pour les patrons. En somme, il s'agit bien d'arriver à l'objectif annoncé par Devedjian, gardant l'enveloppe d'une loi qui, par bien des aspects, était déjà dès son origine bien favorable aux patrons.

Ce couac réel ou supposé a permis à Sarkozy et à son gouvernement de se présenter un instant comme les défenseurs des droits des tra-

vailleurs. Mais cela cache bien mal leur offensive. Sur la question de l'horaire de travail, il y a des mois et même des années que le patronat, avec à sa tête les plus grands patrons du pays, est à l'attaque. Les patrons réussissent depuis des années à imposer le niveau des heures supplémentaires qu'ils désirent. Ce que cherchent les patrons aujourd'hui, c'est en fait à abaisser les salaires réels. On ne compte plus les entreprises qui, par le chantage à l'emploi ou en annonçant simplement leur volonté de faire augmenter leurs profits, ont imposé à leurs sala-

riés de faire trois, quatre ou cinq heures hebdomadaires non payées en plus. Cela correspond de fait à des baisses de salaire, parfois de 10, 11 ou 13 % !

Goodyear à Amiens, Peugeot pour son usine de cycles dans le Doubs sont les derniers exemples en date de cette politique imposée par de très grandes entreprises. Alors que Sarkozy parle « d'augmenter le pouvoir d'achat » en travaillant plus, c'est cela la réalité de la politique salariale des patrons et du gouvernement.

Paul SOREL

• Campagne d'intox sur le temps de travail...

...pour justifier les attaques contre les travailleurs

Une véritable campagne gouvernementale et médiatique fait des 35 heures un bouc émissaire responsable de tous les maux : la croissance faible, le chômage, les bas salaires, la pauvreté, etc. Mais les mensonges grossiers, répétés jusqu'à la nausée, ne deviennent des vérités que pour la droite la plus bête du monde, qui méprise les travailleurs et ignore tout de leur vie.

D'abord, la durée légale du travail à 35 heures ne fait que définir l'horaire au-delà duquel les heures travaillées doivent être payées en heures supplémentaires. Et ce ne sont pas les majorations prévues qui ont pu ruiner les patrons, d'autant que le gouvernement Jospin avait décidé de très importantes exonérations de cotisations sociales pour la mise en place des 35 heures, exonérations que Sarkozy a encore étendues, au point que les patrons ne payent plus aucune cotisation sur les heures supplémentaires. Et puis les patrons ont déjà tout loisir de faire faire énormément d'heures à leurs salariés puisque la droite a porté de 130 à 180 puis 220 le contingent d'heures supplémentaires autorisé par an et par salarié. En 2008, il y a des travailleurs qui font encore des semaines de 40, 45,

50 heures et plus, bien que la loi interdise plus de 48 heures par semaine. Et qui plus est, plus de la moitié des patrons ne payent pas les heures supplémentaires au taux légal et trop souvent ne les payent pas du tout !

De fait, la durée effective du travail est bien supérieure à la durée légale. Selon Eurostat, l'office des statistiques des communautés européennes, la durée effective du travail en France en 2006 était de 38 heures, plus qu'en Grande-Bretagne, plus qu'en Allemagne, plus que la moyenne des 27 pays de l'Union Européenne (37,9) ! On peut même constater que ce sont les pays les plus industrialisés et les plus riches économiquement dont le temps de travail effectif est le plus faible. C'est dans les pays d'Europe de l'Est et en Grèce que l'on travaille le

plus, ce qui n'en fait pas des pays plus riches ni des pays où les travailleurs ont un meilleur niveau de vie.

Il est révoltant d'entendre les bons apôtres prêcher aux travailleurs de travailler plus pour pouvoir vivre un peu mieux. D'autant plus que, pendant que certains se crèvent au travail, il y a tous ceux qui n'ont pas de travail du tout. Alors la priorité c'est que chacun puisse avoir un travail et que tous les salaires et pensions soient augmentés.

Au 21^e siècle, 70 ans après 1936, après que la vague gréviste a imposé les 40 heures, on ose nous dire que travailler 35 heures serait une catastrophe économique ! Mais, depuis, la productivité du travail humain a décuplé et permettrait de travailler encore beaucoup moins que cela en gagnant bien sa vie, si le patronat n'accaparait pas une part croissante des richesses produites en poussant dans la misère ceux qui les produisent.

La campagne de mensonges éhontés qu'on nous

sert à propos des 35 heures prouve simplement que le patronat, insatiable, veut encore aggraver l'exploitation des travailleurs, les obliger à produire, jusqu'à l'épuisement, des richesses dont ils ne profiteront pas. Comme les désirs du

patronat sont des ordres pour le gouvernement, celui-ci déverse ses propos démagogiques destinés à faire avaler une nouvelle attaque en règle contre les quelques droits qui restent aux travailleurs.

Dominique CHABLIS

• La loi Aubry

Histoire d'une loi très favorable au patronat

Le 13 juin 1998 était adoptée la loi « d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail », dite loi Aubry 1, du nom de la ministre socialiste du Travail d'alors, Martine Aubry. Elle reprenait en partie des dispositions de la loi de Robien de 1996, adoptée par le gouvernement de droite de Balladur, qui ouvrait la possibilité de négocier dans les entreprises un accord de réduction du temps de travail, en échange d'allègement des cotisations sociales. Elle fut suivie d'une loi Aubry 2, promulguée le 19 janvier 2000, qui établit la durée légale du travail à 35 heures hebdomadaires, ou à son équivalent légalement établi à 1 600 heures de travail par an.

Cette loi a permis bien sûr à certaines catégories de travailleurs de bénéficier de jours

de congés supplémentaires. Mais pour d'autres, les travailleurs en production en particulier, cela a signifié de toute façon plus de fatigue, car les patrons n'ont pas embauché, contrairement à l'objectif affiché par Aubry. Ils leur ont imposé de faire le même travail, en moins de temps, en augmentant les cadences.

Mais si la loi Aubry a abaissé la durée légale du travail, elle a laissé aux patrons la possibilité de recourir aux heures supplémentaires, et surtout elle a introduit la notion de « temps de travail effectif ». Cette notion réduisait singulièrement la portée de la réduction du temps de travail puisqu'elle permettait aux employeurs de ne plus y inclure les temps de pause ou de casse-croûte, ou encore les temps d'habillage et de déshabillage.

• Hausse des surloyers en HLM

Construire des logements sociaux ou faire le vide dans ceux qui existent ?

La ministre du Logement Christine Boutin a annoncé jeudi 15 mai, devant le Conseil national de l'habitat, que les locataires d'une HLM dont les revenus dépassent d'au moins 20 % le plafond de ressources autorisé pour avoir accès à un logement social devront payer un « supplément de loyer de solidarité » ou, en langage clair, un surloyer. Cette mesure pourrait entrer en vigueur dès janvier 2009.

Actuellement, il faut dépasser le plafond de 60 % pour se voir imposer un surloyer, et ce n'est en outre pas appliqué par tous les offices d'HLM. Avec ce nouveau barème, 140 000 locataires d'HLM paieront leur logement plus cher, la hausse allant de quelques dizaines à



plusieurs centaines d'euros selon les revenus. À titre d'exemple donné par le ministre du Logement : un ménage sans enfant, habitant un départe-

ment limitrophe de Paris et dont les revenus excèdent le plafond de 80 %, devra déboursier mensuellement 760 euros au lieu des 413 payés actuellement.

Loyer et surloyer compris, ce sera l'équivalent des prix pratiqués par les propriétaires privés.

L'objectif affiché de Boutin est de « favoriser la mobilité au sein du parc HLM », c'est-à-dire de faire de la place en poussant dehors les locataires ayant un budget un peu moins serré que le minimum. Car surtaxer ainsi un locataire d'HLM sur cinq, ce n'est pas la même chose que de corriger les quelques abus qui existent et qui seraient facilement repérables, si les services de l'État voulaient s'en donner la peine. C'est la même logique qui avait amené Christine Boutin, en avril, à baisser de 10 % les plafonds de ressources donnant droit à un logement social, dans le but de faire baisser la proportion des ménages pouvant avoir accès à une HLM.

L'État ne construit pas les millions de logements sociaux et à prix abordable qui font défaut, encourageant ainsi les propriétaires privés à spéculer sur ce manque et à monter leurs prix. Et la seule solution qu'il envisage est une fois de plus de s'attaquer au porte-monnaie de ceux qui ne possèdent pourtant pas grand-chose, en augmentant la part des revenus qu'ils doivent consacrer à leur logement. Ce qui revient à les pousser à leur tour vers ces mêmes propriétaires qui pratiquent des prix abusifs !

Marainne LAMIRAL

• Droit de préemption

Un conseil d'État à la spéculation

Dans un rapport, le Conseil d'État propose de limiter le droit de préemption urbain, un droit que certaines communes utilisent pour ne pas laisser leur politique du logement obéir à la seule logique du marché, alors que les prix des terrains et de

l'immobilier ont flambé ces dernières années.

Lorsqu'un terrain ou un logement est mis en vente par un propriétaire, le notaire doit en informer la mairie, qui dispose pendant deux mois d'une priorité pour décider éventuel-

lement de l'acheter. Elle peut alors proposer un prix inférieur au prix du marché. La commune ne peut exercer ce droit dit de préemption que sur une partie de son territoire et doit en général justifier sa décision par un programme d'aménagement.

Le Conseil d'État reproche à ce droit de préemption d'être utilisé « pour des considérations étrangères à l'aménagement proprement dit : maîtrise des prix du foncier, lutte contre la spéculation immobilière, lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne ». Comme s'il était anormal de vouloir lutter contre la spéculation immobilière ou contre les marchands de sommeil !

Les communes, dans leur ensemble, utilisent d'ailleurs relativement peu le droit de préemption. Certaines, il est vrai, le font dans un but qui n'a rien de social, par exemple pour s'opposer à la réalisation de logements sociaux ou de foyers, pour faire obstacle à l'installation de familles ou de commerçants d'origine étrangère, de forains ou de gens du voyage, ou pour permettre à un promoteur lié à la municipalité de faire une bonne opération immobilière.

Mais le Conseil d'État fait un amalgame entre de telles pratiques, effectivement plus que douteuses, et la préemption exercée par des communes pour tenter de peser (un peu) sur le marché dans le sens d'une

baisse des prix et construire plus facilement des logements accessibles à des petits revenus. En effet, des communes peuvent se servir du droit de préemption pour bloquer les ventes pendant un certain temps et parfois obtenir des prix inférieurs à ceux du marché de l'immobilier. Le Conseil d'État voudrait les priver de cette possibilité en modifiant « les mécanismes de fixation et de paiement du prix en vue de les rapprocher du droit commun des transactions ».

En clair, étant donné que les prix de l'immobilier ont plus que doublé en sept ans, cela signifie apporter encouragement et protection à la spéculation et dresser un obstacle supplémentaire à la réalisation de logements sociaux.

Des autorités soucieuses du problème du logement devraient au contraire faciliter la tâche des communes et de l'État. Elles feraient en sorte que les collectivités locales soient systématiquement averties de la mise en vente des terrains et des immeubles, qu'elles soient prioritaires pour les acheter à des prix antérieurs à la hausse spéculative, avec l'obligation de pratiquer ensuite des loyers accessibles à des foyers populaires. Mais, visiblement, le Conseil d'État n'est pas là pour donner de tels... conseils.

Jean SANDAY

Évasions fiscales

Le sénateur Marini, rapporteur du Budget au Sénat, a déclaré que 843 redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ont quitté la France en 2006 pour y échapper, soit plus de deux par jour. Ces « évadés fiscaux » seraient 200 de plus que l'année précédente, et ils auraient emporté 2,8 milliards d'euros avec eux, déplore-t-il.

C'était, il est vrai, avant la pluie de cadeaux dont le gouvernement a généreusement arrosé les plus aisés : baisse des impôts, des droits de succession, des cotisations sociales pour nombre d'entreprises, bouclier fiscal passant de 60 à 50 %, etc. Mais le sénateur, qui fait de l'ISF sa bête noire, pense cependant que cette évasion fiscale va se poursuivre.

Pourtant, rien ne dit que ce soit à cause de l'ISF que quelques centaines de riches sont partis s'installer à l'étranger avec leur fortune, et non pas, tout simplement, par choix personnel ou... parce qu'ils en avaient les moyens. Et puis, quand le gouvernement prélève 15 milliards d'euros sur le budget de l'État pour les offrir aux privilégiés, n'est-ce pas déjà de l'évasion fiscale ? Ce sont des impôts payés en moins et qui restent dans les poches d'une minorité de riches. Voilà comment, sous prétexte d'éviter l'évasion fiscale, on l'institutionnalise.

M. L.

La loi Aubry permet également au patronat de généraliser la pratique de l'annualisation du temps de travail, puisque ces 35 heures hebdomadaires pouvaient être calculées à l'année, devenant alors 1 600 heures dans l'année avec des maxima possibles de dix heures par jour et de 48 heures par semaine (44 heures sur douze semaines consécutives). Et tout cela sans que les heures alors effectuées au-delà des 35 heures par semaine soient considérées comme des heures supplémentaires et donnent lieu à des majorations de salaire.

Par ailleurs, la mise en place de ces « 35 heures » devait être discutée entreprise par entreprise avec les syndicats, laissant ainsi les travailleurs d'une entreprise seuls face à leur patron. Le plus souvent des clauses de « modération salariale » ou de gel des salaires s'introduisirent très légalement dans les accords signés.

Outre la mise en place de cette flexibilité du travail dont

les patrons rêvaient depuis longtemps, le gouvernement ouvrit le tiroir-caisse. Des aides de l'État aux entreprises furent prévues, officiellement pour leur permettre de faire face au surcoût entraîné par la réduction du temps de travail. Ce cadeau, qui s'ajoutait à une liste déjà longue, consista en une aide forfaitaire d'environ 600 euros par emploi rémunéré et en un allègement sur les bas salaires. Ces dispositions d'exonération prévues pour cinq ans par Aubry furent ensuite regroupées en 2003 par Fillon en un « allègement unique » pour tous les salaires compris entre le smic et 1,6 fois le smic. Les allègements « Aubry » coûtèrent la bagatelle de dix milliards d'euros par an, somme passant une fois de plus des caisses de l'État dans celles des patrons.

Aline RETESSE

• Éducation nationale

Non aux attaques contre l'école, les élèves et les enseignants !

La grève des travailleurs de la Fonction publique du 15 mai a été suivie dans l'Éducation nationale par plus de la moitié des personnels enseignants, et un certain nombre d'autres agents. Les manifestants, dans plus de 150 villes, ont été estimés entre 300 000 et 400 000, dont plus de 50 000 pour la manifestation en Ile-de-France. Des cortèges de lycéens, des parents d'élèves, étaient également présents en nombre pour affirmer une fois de plus leur refus de la politique consciente de dégradation de l'école, des conditions d'étude, d'accueil des scolaires, des conditions de travail des élèves et des personnels, dont les enseignants.

C'est encore les 11 200 postes supprimés dans l'Éducation au budget 2008 qui revenaient dans les slogans entendus lors de la manifestation du dimanche 18 mai à Paris. Plusieurs dizaines de milliers de jeunes, parents, enseignants ont une fois encore dénoncé les suppressions de postes prévues et les milliers d'autres envisagées dans les années à venir, brandissant des banderoles de villes, d'établissements, certains s'étant mis en lutte depuis des jours, parfois des semaines, pour s'opposer aux conséquences de la politique de Sarkozy et Darcos.

« Défiler avec des pancartes pour dire "Je veux plus de moyens", c'est une manière très égoïste de voir les choses », lâchait, comme négligemment,

Woerth, le ministre de la Fonction publique, le 15 mai. Un comble ! Les grévistes, les manifestants, qu'ils perdent une journée de salaire, des heures de préparation aux examens, ou même du temps, étaient au contraire là pour dénoncer les suppressions de classes, de groupes de travail, d'options de langues, d'art ou de technologie, l'accroissement des effectifs par classe, la généralisation du bac professionnel en trois ans au lieu de quatre, dans le seul souci d'économiser des postes et des classes. Les instituteurs, les parents d'élèves des écoles primaires, étaient là pour dénoncer également les menaces qui pèsent sur le droit à la maternelle pour tous, dès deux ans, dans des conditions qui garantissent à chaque enfant des



Manifestation du 18 mai 2008.

bases, ne serait-ce que linguistiques, suffisantes pour éviter d'aller droit vers l'échec au collège ; pour dénoncer les pseudo-réformes des programmes et des temps d'étude, comme le « soutien » hors cadre scolaire.

Le 22 mai, les mêmes sont appelés, avec d'autres travailleurs du public et du privé, à une journée interprofessionnelle de grève et de manifestations pour « les retraites, les

salaires et l'emploi », pour redire leur refus de la dégradation de l'école, dénoncer, eux aussi, l'allongement de la durée de cotisation et la baisse des pensions, le recours aux heures supplémentaires, les emplois précaires, le pouvoir d'achat en régression. Enfin le samedi 24 mai, c'est à une nouvelle journée de manifestations qu'élèves, parents et enseignants sont conviés par les organisations syndicales.

Depuis des mois, les journées d'action et les mobilisations locales qui se succèdent montrent la réalité et la profondeur du refus de la politique gouvernementale. Leur donner la puissance d'un grand mouvement d'ensemble peut dépendre des enseignants, des parents et des élèves, et de leur détermination à ne pas laisser passer ces mesures dirigées contre toute l'éducation.

Viviane LAFONT

• Sarkozy et le service minimum

Où sont les fauteurs de grève ?

La seule chose qu'ait trouvé à dire Sarkozy, au soir de la grève réussie du 15 mai, a été d'annoncer non pas un quelconque recul sur les suppressions de postes et leurs conséquences pour une grande partie de la population, mais qu'une loi allait être votée « avant l'été » afin d'obliger les « professeurs grévistes à se faire connaître 48 heures à l'avance », et ce sous peine de sanctions disciplinaires.

La nouvelle loi reprendrait également le fumeux « service minimum d'accueil » auquel serait tenue toute commune disposant d'une école primaire, par exemple en engageant des agents communaux. Rémunérés grâce au salaire non versé aux grévistes, ils garderaient les enfants pendant la grève des enseignants et personnels éducatifs.

La nouvelle sortie du locataire de l'Élysée sonne tout d'abord comme une véritable provocation à l'égard des centaines de milliers d'enseignants grévistes, des manifestants, élèves et parents qui étaient en droit d'attendre une réponse. Celle-ci se traduit par la volonté de restreindre un droit fondamental, le droit de grève.

Il adresse, au passage, un signal à tous ses ministres, sous-ministres, députés de sa majorité, et surtout à la partie de son électorat qui attend toujours de lui la réalisation des prétendues « réformes ». Qu'on se le dise : Sarkozy ne cède pas. Bon pied, bon œil malgré les sondages, il maintient le cap du démantèlement des services publics, Éducation nationale comprise.

Usant largement de démagogie, Sarkozy tente de faire croire qu'il s'agit d'un service rendu aux parents « qui n'ont pas les moyens de faire garder leurs enfants les jours de grève » et pourraient même « recourir aux tribunaux en cas de non-respect de ce droit ». De qui se moque-t-il ? En proposant à la

va-vite des sortes de garderies mal ficelées, qui n'ont aucun rapport avec l'enseignement dû aux enfants, croit-il parvenir à dissimuler certains des défauts récurrents de l'Éducation nationale, des non-remplacements de maîtres absents aux nominations tardives de professeurs, même dans une matière d'examen, ou au nombre insuffisant d'enseignants remplaçants, en primaire comme en collège ou en lycée ? Croit-il que les parents ignorent qu'à 25 ou 28 dans une classe de maternelle, avec une seule institutrice, des enfants de langues multiples ne peuvent être éveillés et instruits de façon optimale ? N'y a-t-il pas là matière à « recourir aux tribunaux » pour non-respect du droit à un enseignement de qualité ?

Le problème de l'école, ce ne sont pas les grèves, mais bien la politique menée par le gouvernement et qui les provoque.

V.L.

• Pantin (Seine-Saint-Denis)

Élèves, parents et professeurs manifestent

Mardi 13 mai, une bonne centaine de personnes ont manifesté dans le centre de Pantin contre la réduction des moyens accordés à l'Éducation. Beaucoup de professeurs des écoles de la ville, des collèges et des lycées de Pantin ainsi que des parents d'élèves ont été rejoints à la mairie par ceux du quartier des Courtilières qui ont occupé les écoles pendant plusieurs semaines contre des suppressions de postes.

Pour faire des économies de personnel, l'État ne respecte pas les seuils qui l'obligeraient (d'après la loi) à ouvrir une classe dès que le nombre d'élèves augmente en dépassant un certain seuil. Suivant les situations, ce seuil est variable mais il est de 23-24 élèves en zone d'éducation prioritaire (ZEP). Dans d'autres cas, l'État supprime purement et simplement des postes d'enseignants.

À Pantin, cinq classes d'écoles primaires dépassent les seuils et certaines se retrouvent déjà cette année avec 27 élèves. Au collège Jean-Lolive, c'est une classe de sixième qui manque pour la rentrée, au risque de devoir refuser des élèves du secteur et que leurs familles soient contraintes de les scolariser plus loin. Au lycée professionnel Simone-Weil, ce sont deux postes de professeurs qui vont être supprimés et au lycée Berthelot, huit postes seront supprimés à la rentrée ainsi que deux classes de terminale.

C'est à tous les niveaux que le gouvernement s'attaque à l'Éducation et c'est particulièrement scandaleux dans cette commune populaire de la banlieue parisienne, où des élèves risquent d'en payer les conséquences tout au long de leur parcours scolaire, et même de leur vie.

Correspondant LO

• Écoles primaires des Hauts-de-Seine

Les raisons d'une colère

Depuis plusieurs semaines, les enseignants du primaire des Hauts-de-Seine se réunissent en information syndicale sur le temps de travail ou, plus rarement, en assemblées générales sur le temps de repas, par exemple à Malakoff.

Les raisons en sont la suppression des cours du samedi matin et la mise en place des nouveaux programmes.

Ces trois heures du samedi matin, bien évidemment, il n'est pas question d'en faire cadeau aux enseignants. Il est question de créer un volant d'heures pour

qu'ils encadrent les enfants en difficulté. C'est jusqu'à présent la fonction de personnels spécialisés, dans le système nommé Rased. Or le ministère vise à supprimer ces personnels pour confier leur travail aux instituteurs. Quand ce temps de service devra-t-il être accompli ? Rien ne le dit : après 16 h 30, avant 8 h 30 ou, pourquoi pas, le dimanche ? Il pourrait être aussi reporté sur les vacances... Mais prendre en compte les revendications des enseignants, leur laisser plus de temps pour effectuer leur travail, rencontrer les

parents ou les collègues, il n'en est pas question. Nous n'avons qu'à le faire en dehors des heures de travail, ce qui est déjà souvent le cas...

Autre raison qui fâche : les programmes, décidés à la hussarde. Pour illustrer la délicatesse du ministère, une anecdote suffit : tandis qu'une demi-journée de « consultation » était organisée sur ce sujet, les éditeurs nous informaient au même moment de la parution des manuels basés sur les... nouveaux programmes.

Fermetures de classes, dis-

parition de l'accueil des tout-petits, augmentation du nombre d'enfants par classe (300 enfants de plus sur les Hauts-de-Seine, aucune création de poste), disparition des emplois vie scolaire, les EVS (647 en moins dans les Hauts-de-Seine), par ailleurs embauchés pour quelques mois munis d'un contrat-avenir ou d'un contrat d'accès à l'emploi, ou des auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSI) : voilà de quoi ulcérer enseignants et parents d'élèves.

Correspondant LO

• Collège Lebas – Roubaix

Un « luxe » pour le recteur, un besoin vital pour nous !

Au collège Lebas (400 élèves), on a beau être classé Ambition-Réussite, les années se suivent et se ressemblent.

Depuis 2006, année de ce classement Ambition-Réussite, le rectorat a retiré 7,5 postes d'enseignants et il veut encore en retirer 2,5 à la rentrée prochaine, plus des heures de sciences-physiques, arabe, histoire/géographie... Le prétexte est toujours qu'il y a moins d'élèves : 9 en moins pour la rentrée 2008 !

Mais ce n'est pas tout : dans ce quartier de la Potennerie très populaire, de nombreuses familles sont au chômage depuis longtemps, c'est la galère pour beaucoup et il faudrait des classes moins chargées pour s'occuper de chacun, donc des moyens suffisants. Les deux assistantes sociales nommées depuis 2001 ne chôment pas et apportent une aide importante. Pourtant, il a été dit que nous avions un « service social de luxe » ! Et, dans le cadre du redéploiement des moyens, le rectorat fait son marché là où il y a ce « luxe », à savoir chez les plus démunis, et il veut, en plus, enlever une assistante sociale à la rentrée 2008.

Contre la logique comptable des recteurs, professeurs et parents d'élèves se sont donc mobilisés : motion, pétition, occupation du collège, journées « collège mort », grève, délégation au rectorat

La seule réponse du recteur pour le moment, c'est qu'il dispose d'une enveloppe budgétaire fermée pour l'année, que cette enveloppe a été votée par les députés que « nous » avions

élus, et que deux assistantes sociales c'est trop parce que, dans certains endroits de l'académie, il n'y en a pas ! Autant dire qu'il se moque des conditions dans lesquelles vivent les élèves du quartier !

La détermination ne faiblit pas, d'autant plus que de nou-

veaux logements sociaux T6, T7 (pour des familles nombreuses) sont en construction autour du collège. De nouveaux élèves vont donc arriver et il faudra bien faire ce qu'il faut pour les accueillir, et non pas les rejeter comme les 17 de l'an dernier qui, faute de place, n'ont pu s'inscrire

dans leur collège de secteur : une manne pour le privé !

La lutte continue donc pour faire céder le recteur. Nous savons que nous ne sommes pas seuls à refuser ces économies sur le dos des élèves.

Correspondant LO

• Lycée Arthur-Rimbaud – La Courneuve (Seine-Saint-Denis)

Une enseignante de 62 ans menacée de licenciement

Au lycée professionnel Arthur-Rimbaud, de La Courneuve, une professeure de français âgée de 62 ans, et qui enseigne depuis vingt et un ans, est en passe d'être licenciée par l'Éducation nationale pour le motif « d'insuffisance professionnelle ». Le conseil de discipline qui la convoquait mercredi 14 mai s'est prononcé pour son licenciement. La décision finale dépend maintenant du ministre.

Aucune faute professionnelle ne lui est reprochée. Aucun fait marquant n'a même été cité en sa défaveur. Le motif « d'insuffisance » est prononcé sur la base de deux rapports d'inspection datant de mai 2006 et décembre 2007, réalisés dans des classes de BEP, parmi les plus difficiles du lycée.

C'est clairement quand elle a atteint l'âge de 60 ans que la procédure a été engagée. Comme pour un nombre croissant de salariés, prendre

sa retraite à 60 ans signifierait pour elle avoir une pension amputée. Elle souhaite donc aller au terme des 65 ans prévus par le statut des fonctionnaires. Elle avait même indiqué qu'elle était disponible pour effectuer une autre tâche, de nature pédagogique ou administrative.

Mais même cette proposition a été systématiquement refusée par les services des Ressources Humaines du rectorat, ce qui montre que son licenciement est avant tout destiné à économiser un salaire de professeur en fin de carrière. En tout cas, ses collègues l'ont perçu ainsi.

Vendredi 16 mai, à l'annonce de la décision du licenciement, les enseignants de son lycée sont restés en grève toute la journée et ont décidé d'alerter d'autres collègues et la presse, tant cette décision est scandaleuse.

Ayant commencé sa carrière comme secrétaire, notre collègue a repris des études de

lettres, enseigné comme maître-auxiliaire à partir de 1987 et passé avec succès le concours en 1998. Confrontée, comme bon nombre de professeurs, à des conditions d'enseignement qui se dégradent, elle n'a jamais baissé les bras, donnant toujours le meilleur d'elle-même. Elle ne méritait certainement pas cette humiliation pour finir sa carrière.

Cette demande de licenciement montre également que le discours présidentiel sur l'emploi des seniors n'est qu'une fumisterie.

Le licenciement « pour insuffisance professionnelle », s'il est prévu depuis bien longtemps dans le statut de la Fonction publique, était utilisé de façon rarissime jusqu'à aujourd'hui. Si celui-ci se produisait, d'autres aussi scandaleux suivraient inévitablement. Pour toutes ces raisons, tous sont bien décidés à obtenir son annulation.

Correspondant LO

• Collège Debussy Margny-lès-Compiègne (Oise)

Alors que les besoins augmentent, les moyens diminuent !

À la rentrée prochaine, le seul collège de cette ville de près de 8 000 habitants située près de Compiègne, dans l'Oise, sera durement touché par les restrictions budgétaires. 822 élèves venant des communes alentours y sont scolarisés. Parmi eux, on compte des classes de Segpa, Section d'enseignement général et professionnel adapté, une unité pédagogique d'intégration qui accueille des enfants ayant un handicap mental léger et des enfants du voyage.

Faute de moyens suffisants pour encadrer tout ce petit monde, les récréations peuvent vite devenir explosives. C'est pourquoi les enseignants exigent depuis plusieurs années la création d'un deuxième poste de conseiller principal d'éducation, de documentaliste et de secrétaire. Quant à la conseillère d'orientation, l'infirmière et l'assistante sociale, on ne peut se contenter de postes à mi-temps pour un collège de 822 élèves issus pour une grande partie de milieux populaires.

Pourtant, l'inspection académique continue à supprimer les moyens. À la rentrée prochaine, les groupes de langues vivantes et de sciences expérimentales seront supprimés et les effectifs par classe vont augmenter, alors que ces matières étaient l'occasion pour les élèves les plus faibles de bénéficier d'un enseignement personnalisé. À la rentrée, une classe n'aura de professeur ni de mathématiques, ni de français, ni d'histoire-géographie si les professeurs refusent les heures supplémentaires qu'on veut leur imposer !

Les enseignants ainsi que tout le personnel du collège étaient donc massivement en grève jeudi 15 mai, et ce n'est sans doute pas fini.

Correspondant LO

• Italie

Naples

Les mafias en tout genre pourrissent la vie d'une région

Mercredi 21 mai, Berlusconi devait tenir son premier Conseil des ministres à Naples, d'une façon symbolique paraît-il. En effet, cinq mille tonnes de déchets s'entassent dans les rues de la ville ; les reportages montrent des images apocalyptiques d'habitants zigzaguant, un mouchoir plaqué sur le nez, entre les monceaux de sacs poubelles et des pompiers tentant d'éteindre des foyers d'incendie dans divers coins de la ville.

Durant la campagne électorale, Berlusconi a promis qu'il s'attaquerait au problème, accusant le centre-gauche gouvernemental et la gauche qui dirige encore la région Campanie de n'avoir rien fait pour le résoudre. C'est certainement vrai, mais ce n'est pas la tenue d'un Conseil dans la ville qui le fera. et on peut douter que le nouveau gouvernement soit plus efficace en la matière que le précédent.

Le problème des ordures se pose à Naples depuis des années : la première alerte importante a eu lieu en février 1994. Aucun gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, pas plus Ber-

lusconi que les autres, n'a prévu un traitement rationnel des ordures, et les décharges à ciel ouvert ont continué à s'engorger jusqu'à ce qu'on ne puisse plus rien faire d'autre que les fermer.

À l'incurie gouvernementale et régionale, au mépris du pouvoir central pour une région « sous-développée », se sont ajoutées toutes les combines entre les entreprises censées traiter les déchets et la mafia locale : la Camorra. Ainsi la société Impregilo, qui à la fin de 1998 avait obtenu le marché du retraitement des ordures pour en faire du carburant, n'avait absolument pas la technologie néces-

saire et n'a fait que se partager le travail avec la Camorra, qui contrôle 90 % de cette activité. En fait de « traitement » des déchets, il s'est agi tout simplement d'enfouir des ordures de toutes sortes et, entre autres, des produits très toxiques, venus d'autres régions d'Italie et même d'autres pays d'Europe ; l'absence totale de normes d'hygiène et de respect pour la population permettait d'offrir aux industriels des tarifs défiant toute concurrence.

Cela a évidemment eu des conséquences sur la santé publique : dans les communes au nord de Naples, on a relevé un taux de dioxine dix fois plus important que la normale ; un rapport de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) a semé l'inquiétude en révélant que le nombre de cancers du foie, du poumon et de l'estomac y était supérieur à la moyenne nationale

« Guerre des pauvres » à Ponticelli

Les 13 et 14 mai, dans la périphérie de Naples, des campements de Roms ont été la cible de violentes attaques. La tentative d'enlèvement d'un nourrisson par une jeune Rom a servi de prétexte à de véritables expéditions punitives. À Ponticelli, dans ce quartier de la périphérie de Naples qui comprend de nombreux campements Roms, certains de leurs baraquements ont été brûlés. Des groupes de jeunes ont manifesté toute une soirée armés de bâtons, autour des divers camps disséminés dans ce quartier, jetant des pierres en direction de leurs habitants, qui ont fini par fuir.

Durant cette même semaine, à la suite d'une vaste opération menée du nord de l'Italie à la région de Naples, la police italienne s'était vantée d'avoir interpellé près de 400 personnes étrangères soupçonnées de résider illégalement dans le pays, originaires d'Europe de l'Est, d'Albanie, de Grèce, d'Afrique du Nord et de Chine. Jeudi 15 mai, la police avait aussi fait irruption dans le plus grand camp rom de la capitale et interpellé une cinquantaine de personnes. Les 160 000 Roms, sur 600 000 Roumains installés en Italie, sont tout particulièrement la cible des opérations de police contre les immigrés clandestins qui, de plus, sont visés par des campagnes émanant de la presse et des hommes politiques et les assimilant à des délinquants.

La coalition de droite de Berlusconi vient de gagner les élections, entre autres, en menant ce type de campagne sécuritaire et xénophobe. Son gouvernement, tout comme le nouveau maire de droite élu à la mairie de Rome, veulent donc maintenant satisfaire leur électorat en lançant des plans d'action contre « l'immigration clandestine ». Mardi 13 mai, Roberto Maroni, le ministre de l'Intérieur et un des principaux dirigeants du parti xénophobe de la Ligue du Nord, réunissait ses collègues de la Défense, de la Justice et des Affaires étrangères pour finaliser son « paquet sécurité ». Celui-ci comprend un ensemble de mesures répressives, comme le renforcement des peines existantes et la définition de nouveaux délits, parmi lesquels figure celui

« d'immigration clandestine », ou encore la transformation de centres de rétention temporaire pour étrangers en centres de détention provisoire. Parallèlement les opérations de police se succèdent.

C'est dans ce contexte que se placent les incidents de Ponticelli. Dans ce quartier populaire qui, comme tous les quartiers de Naples, connaît une dégradation dont l'actuelle affaire des ordures n'est qu'un aspect, la colère de la population pauvre a pu se diriger contre les Roms, une fraction encore plus pauvre. C'est exactement ce à quoi vise toute la politique de Berlusconi et de sa clique. Mais la gauche, en l'occurrence le Parti Démocrate de Veltroni, s'est aussi distinguée par une affiche appelant au départ des Roms de Ponticelli...

En Italie, il existe une expression pour cela : « la guerre des pauvres ». La bourgeoisie, la presse, les partis de droite au gouvernement et même le Parti Démocrate l'attisent tout à fait consciemment.

Aline RETESSE



Politica e società

et que le taux de mortalité était également supérieur.

Le gouvernement Prodi a nommé à Naples un énième commissaire aux pouvoirs extraordinaires pour faire face au problème. Mais que peut-il faire, à supposer qu'il le veuille ? Chaque jour 2 000 tonnes d'ordures compactées et recouvertes de plastique continuent de s'entasser dans les environs de Naples ; les rats courent dans les rues de la ville et les services sanitaires redoutent les épidémies. Quant à la population, exaspérée, elle refuse qu'on rouvre les

décharges saturées, elle se méfie des conséquences possibles de l'installation d'incinérateurs par les autorités locales ou nationales. Le désastre auquel elle fait face lui ôte toute confiance dans les pouvoirs publics, et on la comprend : ce ne sont pas les solutions techniques qui manquent mais la volonté politique de s'attaquer aux mafias de l'industrie, des affaires et des trafics en tout genre, intimement liées entre elles et disposant de nombreuses complicités auprès des pouvoirs publics.

Sylvie MARÉCHAL

• Allemagne

Le gouvernement en la privatisation du rail

Le gouvernement allemand, qui réunit chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates, a entériné fin avril un plan de privatisation de la compagnie ferroviaire Deutsche Bahn (DB), qui est la dernière grande entreprise publique allemande. L'accord a été validé le 15 mai par le conseil d'administration de la DB... avec les voix des représentants syndicaux. Il doit maintenant être adopté par le Parlement. Les premières actions pourraient être émises fin 2008.

En 1994, la Deutsche Bahn avait déjà été transformée en une société de droit privé et le principe de sa privatisation faisait partie de l'accord de gouvernement conclu en novembre 2005. Le projet adopté prévoit de scinder la Deutsche Bahn en deux : les activités de transport de passagers et de marchandises seront introduites en Bourse à hauteur de 24,9 %, tandis que les infrastructures et le réseau ferroviaire (34 000 km de rails et près de 4 000 gares) resteront propriété de l'État. Mais ce n'est sans doute qu'une première étape. Les chrétiens-démocrates ont déjà annoncé leur volonté de pour-

suivre la privatisation, s'ils restent au pouvoir après les élections législatives de 2009.

Comme les investisseurs ne sont pas des gens désintéressés, cela va évidemment pousser la direction à dégager des profits toujours plus élevés.

De nouvelles lignes risquent d'être fermées, les tarifs d'être revus une fois de plus à la hausse, et les investissements nécessaires pas effectués. Ce qui ne fera qu'aggraver une situation déjà catastrophique. Un rapport confidentiel de la Deutsche Bahn, cité récemment par l'hebdomadaire *Focus*, souligne ainsi la vétusté de 460 ponts ferroviaires, comme celle de milliers de bâtiments, de rails, de systèmes de signalisation, dont la « limite de vie technique » a été dépassée de plusieurs dizaines d'années. Selon ce rapport, environ 10 000 des quelque 27 000 systèmes techniques d'aiguillage ont plus de 80 ans !

C'est dans ce contexte que Norbert Hansen, le président du principal syndicat de cheminots, Transnet (lié à la centrale DGB), a quitté ses fonctions début mai... pour être nommé directeur du personnel de la Deutsche Bahn ! Il est ainsi récompensé pour son soutien constant à la direction de la DB :

• Sénégal

Nouvelle manifestation contre la vie chère

Au Sénégal, la population laborieuse connaît les pires difficultés pour se nourrir à cause de la flambée des prix, notamment du riz, de l'huile, du pain et du lait en poudre. Cinq à six mille personnes ont à nouveau manifesté dans les rues de Dakar le 26 avril. À l'initiative des partis d'opposition au président Wade, cette manifestation avait comme objectif de protester contre la vie chère mais aussi contre le report des élections locales. De nombreux manifestants portaient des T-shirts où l'on pouvait lire : « On a faim, ça suffit ! ». Ils brandissaient également des sacs de riz vides et des casseroles.

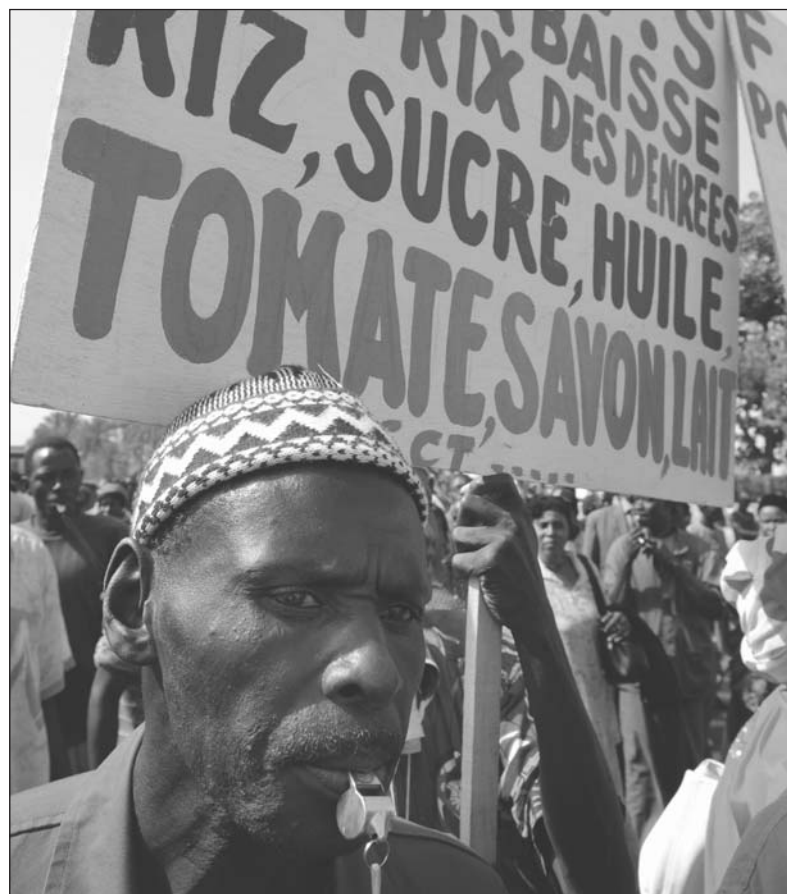
Cette situation n'a pourtant rien de naturel. Dans le dernier numéro de leur mensuel *Le Pouvoir aux Travailleurs*, nos camarades de l'Union Africaine des Travailleurs Communistes

Internationalistes donnent quelques explications en ce qui concerne le riz.

Au Sénégal, il ne manque ni la terre ni l'eau pour cultiver du riz. Même la Casamance, qu'on a coutume d'appeler « le grenier du Sénégal », est obligée d'importer cette denrée. Plusieurs facteurs entrent en compte dans l'explication de cette raréfaction du riz local. Il y a le fait qu'à cause de l'état de guerre que connaît cette région depuis plus de vingt ans, les paysans ont été contraints d'abandonner leurs terres pour trouver refuge en ville. La plupart de leurs terres sont transformées en champs de mines.

En dehors de la Casamance, il y a la région du fleuve, où les terres et l'eau ne manquent pas. Mais au lieu de cultiver des produits vivriers, les paysans ont été littéralement contraints de pratiquer des cultures d'exportation

comme l'arachide. Cela rapporte des devises à l'État. Ce dernier a préféré importer du riz, soi-disant meilleur marché que celui produit localement. On se souvient que, sous la présidence d'Abdou Diouf, c'est la famille de ce dernier qui avait le monopole de l'importation du riz. Plus on en importait, plus elle s'enrichissait. C'est ainsi que même le peu de riz qui était cultivé localement a décliné petit à petit jusqu'à devenir quantité négligeable. Alors que l'État a su trouver des engrais, des semences et des techniciens pour encourager la culture de l'arachide, les cultures vivrières ont été délaissées parce que non rentables aux yeux des dirigeants. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, tous les gouvernements qui se sont succédé depuis l'indépendance n'ont fait que continuer ce que le colonialisme français avait imposé au Sénégal.



(...) Le Sénégal pourrait produire du riz sans grande difficulté, pour peu que les autorités s'y impliquent sérieusement. Il pourrait aussi agir énergiquement sur les prix, en baissant par exemple les taxes douanières sur les denrées de base, en obligeant les commerçants grossistes, les détaillants et les

transporteurs à réduire leurs marges bénéficiaires sur ces produits. Il pourrait en même temps, s'il en avait la volonté politique, relever les salaires, à commencer par ceux qui sont au bas de l'échelle. Mais le gouvernement ne fera rien de tout cela s'il n'y est pas contraint par la force.

• Brésil

Lula et l'agro-business

Marina Silva, ministre de l'Écologie dans le gouvernement de Lula au Brésil, a donné sa démission d'un poste qu'elle occupait depuis cinq ans. Personne, dans le pays, ne s'interroge sur les raisons qui l'ont décidée à quitter un gouvernement qui se moque depuis des années de la protection de la nature. On peut plutôt s'étonner des raisons qui l'y ont fait y rester si longtemps.

Marina Silva, née dans une plantation amazonienne de caoutchouc, était une camarade du militant écologiste et syndicaliste Chico Mendes, assassiné il y a vingt ans dans l'État amazonien de l'Acre par des nervis à la solde de propriétaires terriens. Elle appartient à ce courant de la gauche brésilienne qui défend l'idée que Lula et son gouvernement balancent entre les intérêts de la population et ceux des riches, et qu'il faut peser en son sein pour qu'il adopte la bonne politique. Il lui aura donc fallu cinq ans pour faire le constat que Lula ne défend pas plus la nature qu'il ne défend les intérêts des travailleurs.

Depuis qu'il est au pouvoir, l'ex-syndicaliste Lula a en effet tourné le dos aux idéaux proclamés de la gauche et de son propre parti, le Parti des Travailleurs. L'écologie ne fait pas exception. Et, particulièrement au Brésil, cette cause est étroitement liée à la lutte des petits cultivateurs contre les grands propriétaires et ceux de l'agriculture industrielle.

Sous Lula, la réforme agraire a stagné plus encore que sous son

prédécesseur de droite. Un nombre dérisoire de paysans ont reçu de l'État une terre, les budgets prévus pour les équiper ont fondu et n'ont presque pas été utilisés. Le Mouvement des sans-terre (MST), lié au PT, n'a jamais voulu le reconnaître franchement. Les grands propriétaires ayant très rapidement compris que le gouvernement était de leur côté, ils ont redoublé de violence. Jamais les expulsions de paysans et les assassinats de militants n'ont été aussi nombreux dans les campagnes brésiliennes, ni aussi impunis, même lorsqu'il s'agissait de citoyens américains, comme la missionnaire Dorothy Stang abattue en février 2005.

Le choix de Lula de tout miser sur les exportations l'a amené à soutenir sans états d'âme l'agriculture industrielle, en particulier l'élevage en grand des bovins et la culture du soja, deux secteurs où le Brésil est le premier exportateur mondial. La conséquence en a été la destruction accélérée de la forêt amazonienne, où les incendies criminels et les bulldozers ont vite fait de tailler des exploitations gigan-

tesques. Ces brûlis sont responsables pour la majeure partie des émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, dont le Brésil est le quatrième émetteur mondial.

L'autorisation de la culture des OGM n'est qu'un aspect de cette politique favorable à l'agro-business. Un autre aspect est la poursuite de l'éviction et de l'extermination des tribus indiennes, qui disposent – pour combien de temps encore ? – de vastes réserves convoitées.

L'actuelle spéculation sur les agrocarburants a été une autre occasion de favoriser les grands propriétaires. Lula est allé jusqu'à qualifier de « héros » les gros planteurs de canne à sucre

qui, après avoir dans le passé, à la fin du 19^e siècle, défendu jusqu'au bout l'esclavage et la traite des Noirs, sont restés le secteur le plus réactionnaire de la bourgeoisie brésilienne.

Face à cela, la présence au gouvernement de l'écologiste Marina Silva semblait signifier que la politique de Lula allait tout de même dans le bon sens et qu'on pouvait croire aux bonnes intentions proclamées. Lula a commenté sa démission en disant que « la politique de l'environnement ne changerait pas » ; manière de dire aux grands propriétaires fonciers et aux capitalistes de l'agro-business qu'ils n'ont pas d'inquiétudes à se faire.

Vincent GELAS

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n° 113 (mai 2008)

La crise financière

La folie meurtrière de l'économie capitaliste

Côte-d'Ivoire, Haïti

Révoltes contre les affameurs

Italie

De la fin du gouvernement Prodi au retour de Berlusconi

Les élections américaines

Trois candidats... tous différents et tous pareils

Kenya

Le coût sanglant d'un héritage empoisonné

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,55 euro

Engage ail

c'est lui qui, depuis des années, a été le principal artisan « d'accords » avalisant les suppressions d'effectifs, l'aggravation des conditions de travail et les augmentations de salaire au rabais. Il a aussi apporté son soutien sans faille à la direction pendant le mouvement des agents de conduite pour de meilleurs salaires, qui a duré toute une partie de l'année 2007. À peine nommé, il a déclaré dans les colonnes du quotidien *Bild* : « Nous allons devoir continuer à rationaliser chez Deutsche Bahn, et cela ne se fera pas sans réduction de personnel dans certains domaines. » Même si la direction a démenti ses propos, mettant en avant une prétendue garantie de l'emploi d'ici 2023, de nombreux cheminots, qui ont pu voir combien les « accords » précédents les protégeaient peu, sont persuadés du contraire.

Tout cela n'annonce rien de bon, ni pour les usagers, ni pour les cheminots. Mais rien ne dit que la voie soit libre pour les projets de la DB. Les agents de conduite ont fait la démonstration, il n'y a pas si longtemps, qu'on pouvait résister aux mauvais coups du patronat.

Henri MARNIER

• Prisons

Rachida Dati : mensonge et mépris

En visite à la prison de Luynes dans les Bouches-du-Rhône, Rachida Dati a reconnu que la surpopulation carcérale restait un vrai problème mais elle a avancé le chiffre de 6 % d'établissements surpeuplés, au lieu de 63 %, chiffre pourtant tout

à fait officiel ! Voilà un lapsus révélateur « soit d'une pathétique incompétence soit d'un désintérêt profond » comme l'a fait remarquer le porte-parole de l'OIP, l'Observatoire international des prisons !

Dans une vingtaine d'établissements pénitentiaires, le taux d'occupation dépasse les 200 %. À la prison des Baumettes, à Marseille, selon l'OIP, vu le taux de surpopulation - 137 % - les personnes en détention provisoire se retrouvent à deux, trois, voire quatre

dans des cellules de 9 m². Les conséquences en sont dramatiques : le nombre de rixes et de violences augmente, les demandes de consultations psychiatriques également ; l'hygiène se dégrade : le minimum de trois douches hebdomadaires, qui n'est pourtant pas un luxe, n'est pas respecté, pas plus que le nombre minimum d'un parloir par semaine, seul moment où le détenu peut rencontrer sa famille.

Le remède, selon la ministre, est dans la construction de nouvelles prisons : elle prévoit 3 000 nouvelles places en 2008 alors qu'il y a 12 600 détenus en surnombre ! Elle annonce aussi la publication prochaine d'un décret pour accorder une cellule individuelle aux détenus en préventive : on se demande bien comment ! Mais l'encellulement individuel étant une obligation à laquelle la France déroge depuis des années, Rachida Dati est bien obligée de dire quelque chose, à défaut d'agir. D'ailleurs, impertur-

bable, elle ajoute que beaucoup de détenus ne souhaitent pas rester seuls... et qu'il n'y aura de cellules individuelles que pour ceux qui en feraient la demande.

En réalité, la politique de la tolérance zéro, conjuguée à l'accroissement de la crise et de la misère, n'a fait qu'augmenter le nombre d'incarcérations : 30 % de plus en cinq ans. L'utilisation fréquente de la détention provisoire, la lenteur des procédures engorgent le système et ce n'est pas la réforme de la justice dont se vante la ministre, avec la suppression de tribunaux, qui va arranger les choses. C'est « un ensemble cohérent » dit-elle. Certes, du point de vue des économies et de la propagande sécuritaire en direction de l'électorat de droite. Mais cela transforme les centres pénitentiaires en pourrissoirs, dénoncés par les prisonniers, les associations de défense des droits de l'homme et les syndicats de surveillants.

Sylvie MARÉCHAL



Rachida Dati à la Santé, le 7 janvier 2008.

Grande distribution, gros profits

Bernard Arnault, l'homme le plus riche de France avec une fortune évaluée à plus de 23 milliards de dollars, vient de faire son entrée au conseil de surveillance d'un groupe de la grande distribution, Carrefour, qui possède également les enseignes Champion, Shopi, Huit à 8 et Ed.

Le groupe de l'industrie de luxe qu'Arnault dirige déjà, LVMH, ayant doublé son bénéfice en cinq ans, il veut, a-t-il proclamé, qu'il en soit de même pour Carrefour « C'est l'objectif qu'on a fixé à l'équipe dirigeante ».

Peu importe à B. Arnault la manière dont cette rentabilité sera obtenue. Quelles pressions supplémentaires et quelle baisse de pouvoir d'achat cela entraînera pour les travailleurs de Carrefour, et quelle augmentation des prix pour les consom-

mateurs ? Cette basse besogne est laissée à l'équipe dirigeante du groupe Carrefour.

Une chose est certaine, c'est que le gouvernement lui donnera les coups de pouce nécessaires. Dans son projet de loi dite de « modernisation de l'économie », dont les ministres prétendent qu'il vise à limiter la hausse des prix, voire à les faire baisser, il est prévu de faciliter l'implantation de nouveaux supermarchés, pour favoriser, nous dit-on, la concurrence. Or, le développement spectaculaire

des supermarchés ces dernières années n'a pas protégé les consommateurs des hausses de prix, bien au contraire, Carrefour a d'ailleurs annoncé en mars dernier qu'il prévoyait de nouvelles hausses de 3 à 4 % dans les mois à venir, s'ajoutant aux augmentations déjà enregistrées. Les bénéfices du groupe Carrefour sont passés de 1,37 milliard d'euros en 2002 à 2,29 milliards en 2008.

Bernard Arnault, au parfum de ces chiffres et des projets du gouvernement, a reniflé l'aubaine. Mais cela sent mauvais pour les consommateurs.

Jean SANDAY

Des travailleurs de la Samaritaine interpellent les actionnaires

Lors d'une assemblée des actionnaires de LVMH, des travailleurs de la Samaritaine ont interpellé Bernard Arnault. Ils l'accusent de ne pas avoir rempli ses engagements de reclasser l'ensemble des 725 salariés quand la Samaritaine, ce grand magasin parisien qui lui appartient, avait fermé ses portes en juin 2005. Concernant 32 sala-

riés, « une procédure est en cours pour trouver une solution à chacun », a répondu Bernard Arnault, reconnaissant ainsi que trois ans après la fermeture, des travailleurs étaient toujours laissés pour compte.

« L'intervention des ex de la Samaritaine a été huée par les actionnaires présents », relève le journal patronal *La Tribune*,

ceux-ci supportant mal que les salariés s'invitent à leur assemblée. Ils voudraient que les salariés se laissent exploiter et licencier en silence et qu'ils puissent toucher les dividendes de leurs actions en toute quiétude. Heureusement, ceux de la Samaritaine ont troublé leur digestion de profits.

J.S.

• Crise financière et subprimes

Les banques nous préparent la facture

Les grandes banques françaises, dont certains prétendus experts vantaient il y a quelques mois encore la « grande résistance » face à la crise financière, commencent à avouer qu'elles y ont, elles aussi, laissé des plumes. Et ce n'est sans doute qu'un début.

Pour elles, la facture s'élèverait à 13,6 milliards d'euros, mais toutes n'ont pas encore publié leurs résultats du 1^{er} trimestre. Or certains analystes estiment à plus de 30 milliards « l'exposition » du secteur bancaire français aux crédits immobiliers américains à risques.

Le Crédit Agricole et Natixis, la banque d'investissement des Caisses d'épargne et des Banques populaires, semblent les plus touchées. À ce jour, la crise aurait déjà coûté 4,2 milliards d'euros au Crédit Agricole, via notamment sa filiale d'investissement Calyon qui, en six mois, a perdu 2,7 milliards. De son côté, Natixis avoue que la

crise des subprimes lui a coûté 2 milliards depuis juillet 2007.

Les conseils d'administration de ces établissements vont sans doute faire valser quelques dirigeants, parmi ceux qui étaient les plus impliqués dans les activités spéculatives à haut risque, mais c'est surtout aux employés qu'ils vont imposer de faire les frais de leur politique. Plusieurs centaines de suppressions d'emplois sont d'ailleurs annoncées chez Natixis.

En revanche, ils ne demanderont rien aux actionnaires qui pendant des années ont bénéficié des retombées de la spéculation ; ils pourront continuer à s'enrichir en spéculant sur d'autres marchés comme le pétrole ou les matières premières alimentaires... et mettre en danger la vie même des habitants de la planète.

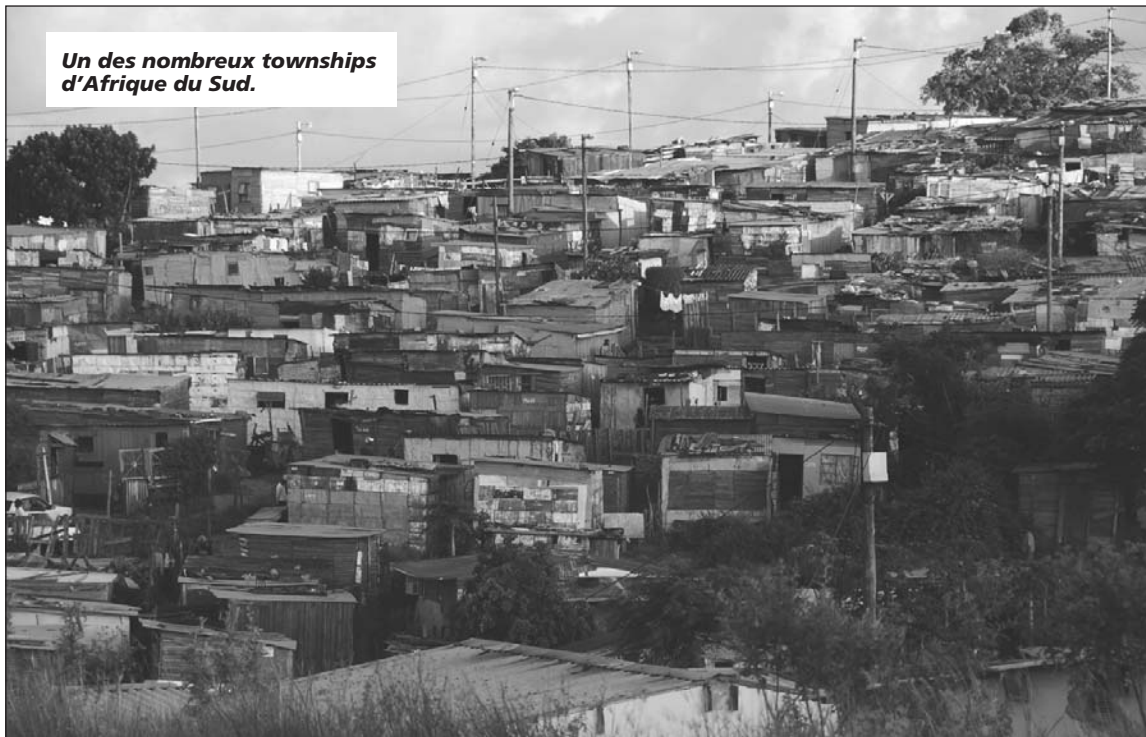
Roger MEYNIER

• Afrique du Sud

La colère des pauvres déchaînée... contre d'autres pauvres

Depuis le 12 mai, plusieurs townships d'Afrique du Sud, les anciens ghettos noirs du temps de l'Apartheid, ont été le théâtre de vagues de violences, principalement dirigées contre les immigrants venus du Zimbabwe voisin. Des dizaines de victimes, tuées ou blessées, ont été recensées, et plus de dix mille personnes ont dû fuir les bidonvilles et les quartiers pauvres de Johannesburg pour se réfugier dans les bâtiments publics, les postes de police, les églises ou la rue.

Dans ce pays de 50 millions d'habitants, la misère pèse lourdement : 43 % de la population vivrait au-dessous du seuil de pauvreté, selon les critères des organismes internationaux et le taux de chômage atteint 40 %, touchant pour les deux tiers les moins de 35 ans. L'effondrement du niveau de vie, la catastrophique hausse des prix alimentaires survenue depuis le début de l'année ont exaspéré une situation dans laquelle la population pauvre dirige, mal-



heureusement, sa colère contre les « étrangers », et particulièrement les quelque trois millions de Zimbabwéens qui ont fui leur pays en crise, son inflation à six chiffres et son taux de chômage de 80 %.

Accusés de faire progresser la criminalité, d'occuper des logements déjà très rares, des

places dans les écoles et des consultations aux centres de santé, et surtout, de « voler les emplois », en tentant de survivre à l'aide des petits boulots auxquels se livrent tous les pauvres du monde, les Zimbabwéens ne sont pas seuls visés par la vague de colère aveugle. Des minorités ethniques originaires

du nord du pays, les Shangaan et les Venda, sont aussi chassés de leurs logements, comme dans le township d'Alexandra où les violences raciales ont commencé.

À l'origine de ces affrontements inter-ethniques, on trouve aussi l'héritage du régime de l'Apartheid où la

minorité blanche au pouvoir avait su, en faisant tout pour se les allier, dresser l'ethnie des Zoulous contre les autres populations. La fin de l'Apartheid n'a pas signifié celle des affrontements, et le pouvoir actuel, dirigé par le président Mbeki, ne peut pas feindre de les ignorer. Depuis les élections multiraciales de 1994, le pouvoir n'a cessé d'utiliser la démagogie des différences ethniques pour tenter de dévier le mécontentement populaire croissant, jusqu'à faire installer, à la frontière nord du pays, des zones de barbelés dérisoires face à la fuite des migrants zimbabwéens.

La colère de la population sud-africaine est ainsi déviée vers aussi pauvre qu'elle alors qu'à Johannesburg, l'étalage de richesse financière, concrétisée dans les buildings des compagnies d'assurance, des banques, des trusts étatsuniens et australiens, qui font leurs profits sur l'activité minière du pays et le travail des 250 000 mineurs, fait face directement aux bidonvilles.

Viviane LAFONT

• États-Unis

Le mépris de l'administration pour les anciens combattants d'Irak

Les militants trotskystes américains qui éditent le bimensuel *The Spark (L'Étincelle)* reviennent sur la manière dont l'administration américaine se comporte avec les anciens combattants de la guerre d'Irak. Celle-ci tend à nier leurs traumatismes et les traite avec aussi peu de considération que ceux qui, avant eux, avaient été engagés dans la précédente guerre du Golfe ou la guerre du Viêt Nam.

Cinq ans après que George Bush a déclaré la « mission accomplie » en Irak, les journaux se sont remplis d'histoires racontant que la situation de l'Irak s'est améliorée. Ce n'est vrai, ni pour la population irakienne, ni pour les soldats américains en Irak, ni pour les soldats de retour dans leur famille aux États-Unis.

Près de 20 % des anciens combattants des guerres d'Irak et d'Afghanistan, de retour au pays, souffrent d'un stress post-traumatique ou d'une grave dépression. 20 % ont peut-être des lésions au cerveau à la suite d'explosions rapprochées ou de blessures à la tête. Au total, 600 000 anciens combattants souffriraient de graves handi-

caps. Ces chiffres ont été publiés par la Rand Corporation.

Les traumatismes physiques et mentaux engendrés par ces deux guerres expliquent pourquoi le nombre d'anciens combattants qui se suicident dépasse le nombre des soldats morts au combat.

Et les anciens combattants d'Irak et d'Afghanistan ne sont pas les seules victimes de ces deux guerres. Le taux de suicide des anciens de la guerre du Viêt Nam s'est mis à grimper lorsque les reportages sur ces nouvelles guerres ont réveillé les expériences traumatisantes des soldats engagés dans la guerre du Viêt Nam.

Quelle a été la réponse de l'armée face à cette augmenta-

tion grandissante d'anciens combattants frappés par un stress grave ? Une dissimulation complète et totale de ces faits !

Par exemple, l'an dernier, le docteur Ira Katz, qui dirige la division « maladie mentale » du département des anciens combattants, a certifié lors d'une audience du Congrès qu'il y a eu moins de huit cents tentatives de suicide pour l'ensemble de l'année 2007, niant donc qu'il s'agissait d'une épidémie de suicides.

Mais un e-mail que ce même docteur a envoyé à un collègue de cette administration disait bien autre chose : « Nos coordinateurs chargés de prévenir les suicides ont identifié quelque mille tentatives de suicide par mois parmi les anciens combattants qui font appel à nos soins. Est-ce quelque chose que nous devrions aborder, avec prudence, dans une sorte de communiqué, avant que quelqu'un ne fasse un faux pas à ce sujet ? ». Cela signifie 12 000 tentatives de suicide en une seule année, et cela

seulement parmi les anciens combattants traités par ce département, excluant donc ceux qui n'ont jamais bénéficié de soins de la part de ce service médical. Cet e-mail a été révélé lors d'une action judiciaire engagée contre ce service par deux groupes d'anciens combattants.

Ces derniers ont aussi fait connaître un autre e-mail rédigé par le responsable d'un programme sur les stress post-traumatiques du centre des anciens combattants du Texas, et adressé aux psychologues, travailleurs sociaux et psychiatres de ce service. Cet e-mail expliquait : « Étant donné que nous avons de plus en plus d'anciens combattants en quête d'une indemnité, j'aimerais suggérer que vous vous absteniez de faire un diagnostic de ces stress post-traumatiques immédiatement. (...) Envisagez un diagnostic de "difficulté d'adaptation". (...) Nous n'avons pas le temps de faire l'ensemble des examens nécessaires pour déterminer s'il

s'agit d'un stress post-traumatique ».

Si elle ne nie pas complètement tout le problème des maladies mentales des anciens combattants, l'administration chargée de leur santé repousse de cette manière le paiement des allocations dont peuvent bénéficier les anciens combattants blessés. Pendant le procès, les avocats des groupes d'anciens combattants ont montré que, dans les six mois précédents, près de 1 500 anciens combattants sont morts tandis qu'ils attendaient que leur cas médical soit reconnu. Ces anciens soldats, qui ont fait appel contre le refus de reconnaître leur maladie, ont attendu quatre ans et demi en moyenne avant de recevoir une réponse.

En dépit des publicités invitant à s'engager dans l'armée et de tout ce que les politiciens peuvent bien dire, c'est la terrible réalité : les troupes ne sont que de la chair à canon, dont on se sert et qu'on jette ensuite.

• La Poste Paris 08

Les facteurs font reculer la direction

Les facteurs du bureau de poste du 8^e arrondissement de Paris, au bout d'une semaine de grève, viennent d'obtenir la remise de 17 postes de travail sur les 67 que la direction avait supprimés, il y a juste quelques mois. Il s'agit incontestablement d'un recul, assez inhabituel.

C'est, sur Paris, la première grève depuis longtemps qui fait suite à la mise en place effective d'une réorganisation.

En janvier, le dernier projet de restructuration du bureau avait déjà entraîné en réaction une grève de trois jours. Cette grève avait permis de ramener de 111 à 67 les suppressions d'emplois et la transformation des 20 contrats CDD en CDI, transférés sur d'autres centres.

Ces suppressions d'emplois permanentes sont la situation que connaissent tous les travailleurs de La Poste, à Paris comme en province. Ce sont des dizaines de milliers d'emplois que La Poste veut supprimer.

Malgré le recul imposé après la grève de janvier, depuis le démarrage effectif de la réorganisation, il y a quelques semaines, beaucoup de facteurs n'en pouvaient plus des tournées surchargées, des fins de service à 14 h, voire au-delà. Certains étaient à la limite de craquer et d'autres tombaient carrément malades. Et tout cela avec un directeur qui, s'il s'était fait plus petit pendant la grève, repre-



nait du poil de la bête pour imposer aux facteurs des conditions impossibles.

Trois semaines après la mise en place de ces suppressions d'emplois, les facteurs ont donc demandé aux syndicats de déposer un préavis, et ils se sont remis en grève, cette fois, encore plus nombreux qu'en janvier. Fait remarquable, aussi bien les facteurs les plus touchés que les autres ont participé à cette grève, qui, quasiment jusqu'au bout, a regroupé la majorité des quelque trois cents salariés du site.

La direction a dû constater qu'il s'agissait d'un véritable ras-le-bol. Dès le début de la

grève, la direction départementale a « lâché » le directeur du bureau qui était, selon elle, « fatigué » et qui est parti en catimini. Après le départ de ce cadre trop gênant, elle comptait que la grève s'arrête sur cette nouvelle. Mais si celle-ci a ravi les grévistes, la grève n'en a pas moins continué avec une participation de 66 % pendant plusieurs jours. La direction a lâché d'abord 5, puis 12, puis finalement 17 emplois au bout de trois jours. Les grévistes demandaient vingt emplois minimum.

Si finalement, la direction n'a pas été jusque-là, les grévistes ont tenu à rester encore deux jours de plus en grève,

pour lui montrer qu'elle n'était pas quitte à leurs yeux. Tout le monde a repris la tête haute, car passer en quatre mois de 111 emplois supprimés à 50 est apparu à tous comme un vrai recul imposé à la direction. Cette grève n'a pu que renforcer le moral et la conscience de leur force, pour tous ceux qui l'ont vécue, et tous ceux qui l'ont regardée avec sympathie, en attendant qu'un mouvement, rassemblant au moins tous les secteurs de La Poste, puisse donner un coup d'arrêt véritable à ces plans qui attaquent les postiers les uns après les autres et se succèdent de façon continue.

Correspondant LO

• Renault-Flins (Yvelines)

Cinéma gouvernemental : le bide

Lundi 19 mai, à midi, c'était le branle-bas de combat général à l'usine Renault de Flins. Les gardiens étaient sur les dents, certains accès étaient fermés. Les travailleurs arrivant pour l'équipe de l'après-midi devaient faire de grands détours pour arriver au vestiaire. Toutes les portes de l'atelier de tôlerie étaient verrouillées et, à l'intérieur même du bâtiment, pas question de circuler d'un service à un autre. À la rigueur, on pouvait en sortir, mais si on tentait d'y revenir, la mine peu engageante des deux gardes du corps encadrant la porte vous en dissuadait.

Tout ce cinéma était là pour

la visite du ministre du Travail, Xavier Bertrand, et de la secrétaire d'État à la Famille, Nadine Morano. Ils étaient venus, paraît-il, pour expliquer aux travailleurs de Flins que racheter ses « RTT » peut rapporter de l'argent.

Le fait est que, même si les effectifs ont beaucoup baissé à Flins, il y a tout de même encore plus de travailleurs que de directeurs, même si, à voir l'essaim compact qui entourait les deux ministres, on aurait pu penser le contraire. Mais, en termes de rencontres avec le personnel, mis à part quelques personnes sélectionnées comme il se doit lors de ce genre

de visite, ceux-ci ont surtout parlé avec les représentants de la direction et ceux des syndicats qui, à l'exception de la CGT, ont signé tous les accords de la direction sur le temps de travail. C'est tout de même plus facile de se comprendre quand on est déjà d'accord sur l'essentiel !

Quant à la très grande majorité des travailleurs, le « au lieu de récupérer vos RTT, vous n'avez qu'à vous les faire payer » lancé par le ministre du Travail devant les caméras, cela a surtout le don de les énerver ; car ils doivent travailler bien au-delà des 35 heures pour accumuler des jours de RTT dont la plus grande partie (17 jours sur 20) est à la

seule disposition de la direction pour gérer quand elle le veut des journées de chômage.

Alors bien sûr, vu les difficultés financières grandissantes, certains demandent à Renault de convertir des journées de congés en euros, y compris des journées de congés annuels, accumulées au fil des ans, bien souvent d'ailleurs parce qu'elles n'ont pas pu être prises. Mais il s'agit d'une minorité, de l'aveu même de la direction. Celle-ci se lamentait devant la presse que seuls 22 % du personnel s'étaient sentis concernés. Mais c'est peut-être encore surévalué...

Correspondant LO

• Foyer de Cachan (Val-de-Marne)

Enseignants et parents d'élèves refusent la fermeture

Ouvert en 1915, le foyer de Cachan dans le Val-de-Marne était à l'origine destiné à accueillir des orphelins des agents des PTT. Actuellement cet établissement privé sous contrat, reconnu d'utilité publique et comprenant un lycée et un collège, accueille des jeunes en grande difficulté scolaire en internat ou non. Or, sans crier gare, en février dernier, la direction du foyer a averti le rectorat de son intention de fermer le collège et l'internat du foyer.

Les parents des 250 élèves ont été invités par courrier, le 25 mars dernier, à rechercher un autre établissement pour accueillir leurs enfants à la prochaine rentrée scolaire.

Cette fermeture menacerait les conditions d'emploi de 73 enseignants, éducateurs et agents de service, voire provoquerait le licenciement de certains d'entre eux. Selon la direction, l'association gérante du foyer accuserait un déficit de près d'un million d'euros. Celui-ci serait provoqué par la nécessité d'engager des travaux de mise en conformité dans cet établissement presque centenaire.

Les enseignants et les parents d'élèves réfutent les arguments avancés par la direction et contestent les raisons invoquées pour cette fermeture, soulignant de plus des irrégularités de procédure : le Comité d'établissement n'a pas été consulté, aucune assemblée générale prévue par les statuts de l'association n'a été convoquée. Enseignants et parents exigent également que toute la lumière soit faite sur la gestion et les finances du foyer.

Pour l'instant, rien n'est officiellement décidé, mais il serait inadmissible que La Poste et les pouvoirs publics se défaussent et arguent de difficultés financières pour envoyer on ne sait où des enfants pour qui la scolarisation dans cet établissement spécialisé est absolument nécessaire.

Correspondant LO

• Dans les hôpitaux

Embauchez, il y a urgence

Le ministère de la Santé vient d'annoncer qu'entre 2002 et 2007, les médecins hospitaliers ont accumulé 1,6 million de jours de RTT non pris, et les infirmières et aides-soignantes 2,1 millions de jours ! À cela s'ajoute un nombre faramineux d'heures supplémentaires, d'ailleurs souvent non payées, que le personnel hospitalier a dû faire dans le même temps.

Ces chiffres montrent comment l'administration répond au problème du manque de personnel dans les hôpitaux : en rallongeant les horaires du personnel existant. Et l'on imagine ce que cela représente comme dégradation des conditions de

travail pour ce personnel. Des infirmières ou des aides-soignantes peuvent travailler le matin à 7 h puis revenir en soirée à 21 h. Des médecins peuvent faire des semaines frisant les 70 heures. Et ce sont bien sûr les malades qui font les

frais de cette situation, avec des heures d'attente aux Urgences et aux consultations et du personnel trop peu nombreux dans les services.

En janvier 2008 la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a proposé de payer une partie des journées de RTT et d'autoriser des départs en retraite anticipée, en transformant les RTT en points de retraite. Mais pour financer ces promesses elle utilisait la vieille technique du « déshabiller Pierre pour habil-

ler Paul », en prenant, entre autres, sur un Fonds pour l'emploi hospitalier dont les crédits manqueront ailleurs !

En tout cas, Bachelot ne propose à aucun moment d'embaucher du personnel, préférant apporter sa pierre à la campagne gouvernementale contre les 35 heures, présentées comme seules responsables de la situation dans les hôpitaux. Mais c'est oublier que la pénurie de personnel hospitalier ne date pas de l'année 2002,

où les 35 heures ont été introduites à l'hôpital. Elle est le résultat de la politique d'austérité menée par tous les gouvernements, pour qui santé doit rimer avec rentabilité.

À l'hôpital, l'urgence c'est d'embaucher et de former le personnel indispensable pour que le personnel hospitalier ait le temps de souffler et pour assurer une meilleure qualité de soins aux patients ! Mais c'est le cadet des soucis de Bachelot !

Cédric DUVAL

• Hospices Civils de Lyon (HCL)

La dégradation planifiée de l'hôpital public

L'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) et les Hospices Civils de Lyon (HCL) ont commandé deux audits sur la situation financière et les investissements engagés depuis plus d'une décennie pour la modernisation des HCL. Le bilan de ces audits a été présenté le 5 mai au conseil d'administration et aurait révélé une situation financière inquiétante de l'ensemble des hôpitaux lyonnais.

Sur un budget de 1 250 millions d'euros, les HCL présentent un déficit d'exploitation de 70 millions d'euros en 2007, qui pourrait atteindre 110 millions en 2008 et 500 millions en 2012. Un plan d'économies importantes est envisagé sur plusieurs années, qui pourrait avoir de graves conséquences pour la modernisation des établissements, l'avenir de certains services mais aussi sur les postes d'agents hospitaliers, dont un certain nombre seraient supprimés.

Économies à l'ordre du jour

Contrairement aux cliniques privées lyonnaises qui se sont toutes modernisées, cette modernisation aux HCL a pris beaucoup de retard. Mais, sous prétexte de l'ampleur du déficit, des travaux liés à la vétusté de certains établissements risquent d'être abandonnés, ce qui pourrait conduire, avec la mise en concurrence avec le privé, à la fermeture de nouveaux services.

Le directeur général a déclaré que, devant ce constat,



il fallait tenir compte de l'environnement (présence de cliniques privées à proximité), ce qui pourrait être un bon prétexte pour justifier l'abandon des activités les plus rentables pour les céder aux cliniques privées.

La mise en place de la tarification à l'activité (T2A) a creusé le déficit, car l'hôpital public accueille des malades ayant des pathologies plus lourdes que celles du privé. Or celles-ci sont moins bien remboursées par la Sécurité sociale.

Presque tous les pôles médicaux sont en déficit. À l'hôpital Edouard-Herriot, la direction commence à regrouper des services ne traitant pas forcément les mêmes pathologies, ce qui n'est pas l'idéal pour la qualité des soins. Mais le regroupement de deux équipes soignantes en une seule lui permet de diminuer l'effectif d'un tiers et de réaliser des économies de personnel. Les agents essaient de résister, des rencontres ont eu lieu avec la direction, le personnel soignant dénonçant une nouvelle

organisation qui amplifie la dégradation des conditions de travail et de la prise en charge des patients.

Le mécontentement commence à s'exprimer

Le personnel de l'hôpital Henri-Gabrielle, qui reçoit les malades en rééducation ou en suite de soins, est en grève illimitée pour demander des effectifs supplémentaires, les soins à effectuer étant de plus en plus lourds et les effectifs n'étant pas adaptés à cette surcharge de travail. En effet les patients qui auparavant étaient gardés dix jours à l'Hôpital Neurologique (établissement des HCL) arrivent maintenant à Henri-Gabrielle au bout de cinq jours seulement. La direction de l'établissement n'hésite pas à parler « d'effet T2A » car, au-delà d'une certaine durée, le coût de l'hospitalisation n'est plus remboursé à l'hôpital. Alors chaque établissement essaie de se « décharger de ses patients » sur un autre, certains malades devenant au bout d'un certain temps trop

coûteux. Le privé se décharge sur le public, mais cela se passe également entre établissements des HCL.

La grève commencée le 14 mai s'est vite propagée. Tous les personnels sont réquisitionnés, ce qui montre qu'il n'y a aucune marge de manœuvre, tant les effectifs sont justes. Le personnel devait décider mardi 20 mai s'il pouvait étendre la grève à d'autres hospitaliers. En attendant, la direction a pris la mesure du mécontentement et a fait la promesse de remplacer les absents.

Mais au-delà de la dégradation régulière des conditions de travail dans les hôpitaux, l'inquiétude commence à grandir concernant l'avenir des emplois. L'ARH a estimé qu'il était impératif de revenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2012, en réduisant les charges d'exploitation de 24 millions d'euros par an. Cette économie représenterait, d'après les organisations syndicales, la suppression de 600 postes chaque année sur les 20 000 actuellement rémunérés aux HCL.

Toutes ces mesures pour réduire les déficits vont toucher l'ensemble des établissements des HCL et pourraient par la même occasion généraliser le mécontentement des personnels et mettre d'autres hôpitaux en colère. Ce serait la meilleure réponse à apporter pour contrecarrer cette politique néfaste pour la santé.

Correspondant LO

• Hôpital de Roubaix

Du personnel en plus, pas en moins !

Mardi 20 mai, un rassemblement organisé par la CGT de l'hôpital de Roubaix a réuni 400 personnes. Depuis quatre ans, 190 postes ont déjà été supprimés, le tout justifié par un soi-disant déficit chronique. Mais celui-ci continue à se creuser, à cause des mesures prises contre les hôpitaux publics. Alors, il est prévu que de nombreux contractuels ne soient pas renouvelés, bien que la pénurie de personnel devienne dramatique. Des services entiers risquent de fermer, comme l'obstétrique, la gynécologie, l'hématologie, l'addictologie...

Une pétition a déjà été signée par 8 300 personnes. Des militants la font signer sur de nombreux marchés et braderies et se proposent de continuer pour mobiliser les usagers et le personnel et tenter d'obliger le gouvernement à revoir sa copie sur le financement de l'hôpital.

Correspondant LO

• Hôpital de Nantes

Malade du capitalisme

L'hôpital de Nantes serait en déficit de 31 millions d'euros. Un nouveau directeur a été nommé pour résorber cette dette. Il a déjà annoncé la couleur : il s'agit de diminuer massivement les frais de personnel en « dégraissant les services » et en faisant travailler encore plus ceux qui sont déjà surbookés ! Le personnel hospitalier a déjà vivement réagi par des mouvements de grève et des manifestations.

Que les profits boursiers doublent ou triplent grâce, entre autres, aux subventions de l'État, il faudrait applaudir. Que la santé réclame un peu plus d'argent, et c'est la catastrophe !

L'argent public pour les services publics !

Correspondant LO

• ArcelorMittal – Gandrange

Premiers reculs de la direction

À l'usine ArcelorMittal de Gandrange où la grève a démarré le 12 mai à l'initiative des aciéristes du four électrique, la production restait totalement paralysée mardi 20 mai. Toutes les portes sont bloquées par de gigantesques tas de ferraille, carcasses de voitures broyées, qui fument en permanence.

Au piquet de grève, qui se tient devant la porte Est, des travailleurs se relayent nuit et jour pour monter la garde et empêcher un coup de force de la direction.

Celle-ci se croyait sûre d'elle. Ayant réussi à imposer sa décision de fermer l'aciérie et le TAB (« train à billettes », installation de laminage) l'an prochain, elle pensait que le « plan social » serait, lui aussi, accepté par les travailleurs sans anicroches.

Il faut dire que Sarkozy et Mittal s'étaient bien partagé les rôles : l'un venant faire le pitre à Gandrange pendant que l'autre peaufinait son plan de fermeture.

La direction a voulu pousser le bouchon encore plus loin, en élaborant un plan social au rabais, afin de supprimer les 600 emplois sans trop écorner les 7 milliards de profits réalisés par le groupe. Elle a tenté, en outre, d'imposer aux aciéristes des horaires de fous pour honorer toutes les commandes jusqu'au bout. Et là, elle est tombée sur un os ! Les aciéristes ne se sont pas laissé faire...

« La situation est inadmissible », a déclaré le directeur, Bernard Lauprêtre. Par « situation », il entend non pas les centaines de travailleurs qui, demain, vont se retrouver

sans emploi, mais le mouvement de grève qui paralyse la production et la « dégradation » des épaves de voitures !

Depuis le début, il ne cesse de souffler le chaud et le froid. Après avoir menacé de faire appel aux forces de l'ordre pour débloquent les portes et déclaré qu'il refusait toute négociation tant que les piquets ne seraient pas levés, il est venu en personne, accompagné de son DRH, pour discuter avec les grévistes. Quatre tables ont été dressées dans

l'urgence, au piquet de grève. Mais ces deux heures de négociations improvisées n'ont abouti en fait à rien de concret.

Quelques jours plus tard, la direction a monté un chapiteau à une autre porte pour faire pointer les non grévistes, convoqués par courrier. Pas de chance ! Ceux-ci ont acclamé un représentant des grévistes venu expliquer leur action sous le nez des directeurs...

Mardi 20 mai, la réunion de négociations qui a eu lieu l'après-midi même avec les représentants syndicaux a abouti, après cinq heures de palabres, à de réelles avancées pour les salariés.

Les grévistes ont obtenu

deux offres de reclassement (au lieu d'une seule prévue initialement) pour les salariés dont l'emploi va être supprimé, le maintien du salaire actuel pendant deux ans, et un dispositif particulier permettant aux travailleurs âgés de 56 ans et plus de rester sur le site en temps partiel rémunéré plein temps.

Bien que minoritaires et soutenus par la seule CGT, les grévistes ont le sentiment d'avoir fait reculer la direction sur les conditions de reclassement. Une assemblée générale était prévue mercredi 21 pour décider de la suite du mouvement.

Correspondant LO



• Gepor – Illange (Moselle)

Plus d'une semaine de grève

Si la production des produits longs d'ArcelorMittal est totalement paralysée par les grévistes de l'aciérie de Gandrange, celle des produits plats, à quelques kilomètres, est bien ralentie par les quelque 150 grévistes du Gepor, une de ses filiales. Celle-ci s'occupe du ravitaillement des matières premières, de la logistique des hauts-fourneaux et de la cokerie, ainsi que de l'emballage des bobines de tôle essentiellement destinées à l'industrie automobile.

À leur huitième jour de grève, les travailleurs du Gepor, soutenus par la CGT, ont voté à

l'unanimité des 106 présents la reconduite de leur mouvement. Leur ras le bol de travailler sept jours d'affilée pour deux jours de repos, le tout pour une paie au smic, n'a pas faibli. Ces cycles de travail qui consistent à enchaîner, par exemple, deux jours du matin, trois d'après-midi puis deux de nuit et deux jours de repos, ne permettent pas de récupérer et d'avoir une vie de famille normale. Les travailleurs veulent des cycles de travail de six jours avec quatre jours de repos, avec augmentation de salaire, comme les travailleurs d'ArcelorMittal qu'ils

côtoient au quotidien. Ils veulent également faire partie de la convention collective de la sidérurgie au lieu de celle, moins favorable, des transports.

Le chantage de la direction qui prétendait que Gepor pourrait être remplacé par des entreprises moins chères, par exemple tchèques, puis la tentative de monter contre eux les travailleurs d'ArcelorMittal en leur envoyant une lettre pour leur dire que la grève menace les investissements et l'avenir de la sidérurgie lorraine n'ont pas permis de charger une pelletée d'aggloméré de plus dans les

hauts-fourneaux.

Ils ont au contraire la solidarité des travailleurs d'ArcelorMittal et les sidérurgistes de la vallée de la Fensch, dont l'activité est bien réduite par leur grève, leur donnent raison, même si Gepor est une filiale, ils ont le même patron : Mittal. Ainsi les grévistes de Gandrange et ceux de Gepor, depuis le 18 mai, se rencontrent pour des actions communes. Après avoir bloqué ensemble les portes de l'usine à froid de Florange, une conférence de presse commune a eu lieu à Gandrange.

Correspondant LO

• AstraZeneca – Dunkerque

En lutte pour faire payer les patrons

Lundi 19 mai, les travailleurs de l'entreprise pharmaceutique AstraZeneca de Dunkerque se sont mis en grève, à l'appel de l'intersyndicale CGT-CFDT-FO, contre le plan des patrons de supprimer en mai 2009 entre 150 et 200 emplois sur les six cents que compte l'usine. L'intersyndicale demande comme prime de départ un minimum de 30 mois de salaire, calculé sur une base annuelle, et une augmentation de cent euros pour tous.

Pour justifier les suppressions d'emplois, AstraZeneca invoque l'accord passé avec le fabricant de génériques Ranbaxy pour fabriquer, dès l'an prochain, en Inde le Nexium, un médicament contre les ulcères de l'estomac.

Ce n'est évidemment qu'un prétexte, quand on voit les profits faits par AstraZeneca à Dunkerque, et cela dès l'établissement de l'usine en 1991 en « zone d'entreprises ». Pour la seule année 1994, elle avait ainsi réalisé, selon un rapport officiel, 4 millions de francs (plus de 600 000 euros) d'économies d'impôt par emploi créé, reportant tous les bénéfices faits en France sur l'usine de Dunkerque qui en était exemptée pour dix ans !

Formellement, en 2007, l'usine n'a fait qu'un million d'euros de profit pour un milliard de chiffre d'affaires. Mais elle a versé aux actionnaires 792 millions d'euros comme droit d'exploiter le Nexium et le Budésonide (pour soigner l'asthme), soit 1,3 million d'euros par salarié ! En un an, le chiffre d'affaires et les revenus des actionnaires ont progressé de 30 %, mais pour les salariés, l'ensemble intéressement et participation a reculé de 2 000 euros en moyenne. Et cela alors qu'il y a des salaires ne dépassant pas 1 400-1 500 euros mensuels.

Dans une région comme Dunkerque où le chômage est très important, l'emploi compte avant tout. Et AstraZeneca a tous les moyens financiers d'assurer tous les emplois en prenant sur ses gigantesques profits.

Correspondant LO

• 25-27 mai 1968 : le protocole d'accord de Grenelle

Les travailleurs le rejettent et continuent la grève

Le lendemain de la manifestation et de la grève générale du 13 mai 1968, la grève partie de Sud-Aviation à Nantes-Bouguenais s'étendit rapidement à travers tout le pays. Le lundi suivant, il y avait dix millions de grévistes, trois fois plus qu'en 1936, signe que le salariat s'était considérablement développé en trente ans.

Cette vague de grèves explique la précipitation avec laquelle se rencontrèrent, dès le samedi 25 mai, au ministère des Affaires sociales, rue de Grenelle, représentants du patronat, des confédérations syndicales et du gouvernement, afin de trouver un moyen de remettre la classe ouvrière au travail.

Le contenu du protocole d'accord...

Les négociations durèrent tout le week-end, pour accoucher d'un « protocole d'accord » au contenu dérisoire par rapport à l'ampleur du mouvement gréviste.

Le salaire minimum interprofessionnel garanti (smig, ancêtre du smic) était porté de 385 francs à 519 francs mensuels pour 40 heures par semaine, alors que les syndicats eux-mêmes réclamaient que le smig soit porté à 600 francs par mois pour 40 heures hebdomadaires.

« Les salaires seront augmentés de 7 % au 1^{er} juin, puis de 3 % au 1^{er} octobre », était-il précisé, soit un total de 10 %, mais qui incluait les augmentations déjà intervenues depuis le 1^{er} janvier 1968.

En ce qui concernait la durée du travail, le protocole précisait que « le CNPF (ancêtre du Medef) et les confédérations syndicales ont décidé de conclure un accord-cadre dont le but est de mettre en œuvre une politique de réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail en vue d'aboutir à la semaine de quarante heures. » En bref, il n'y avait rien qu'une vague promesse dilatoire.

Les conditions de retraite des travailleurs n'étaient abordées qu'en quelques lignes encore plus vagues : « Le gouvernement envisage d'augmenter à compter du 1^{er} octobre prochain l'allocation minimum versée aux personnes âgées et aux grands infirmes ».

Quant au paiement des jours de grève, il n'en était pas question. Les journées de grève

devaient être récupérées. Le protocole précisait : « Une avance de 50 % de leur salaire sera versée aux salariés ayant subi une perte de salaire. Cette avance sera remboursée par imputation sur les heures de récupération. »

En revanche, le paragraphe du protocole concernant le droit syndical dans l'entreprise était largement développé. Il s'agissait pour le CNPF de récompenser par avance les bons offices des confédérations syndicales représentatives à l'échelon national. Car celles-ci allaient devoir mettre en œuvre leur autorité, leur poids et la confiance dont elles jouissaient dans la classe ouvrière pour faire accepter le protocole par les grévistes et faire en sorte que, rapidement, les usines tournent de nouveau.

Sur cette question du droit syndical, le protocole ne contenait pas seulement de vagues promesses, mais bien des « garanties » concernant entre autres la liberté de constitution de syndicats ou de sections syndicales dans les entreprises ; la reconnaissance et la protection des délégués syndicaux aux mêmes conditions que les délégués du personnel ou du comité d'entreprise ; la liberté de diffusion de la presse syndicale et des tracts syndicaux dans l'entreprise ; la liberté d'affichage ; la mise à disposition d'un local ; le droit de réunion, pendant le temps de travail, avec un crédit d'heures, des délégués syndicaux. C'était autant d'améliorations non négligeables pour les militants syndicaux, et qui pouvaient être utiles aux salariés. Mais c'était aussi le constat qu'à Grenelle les appareils avaient été mieux servis que les travailleurs.

... rejeté par les travailleurs qui continuent la grève

Dès 7 h 30 du matin le lundi 27 mai, en sortant de la négociation, les dirigeants des deux plus importantes centrales syndicales, la CGT et la CFDT, s'estimaient satisfaits. Georges Ségué, pour la CGT, déclarait que « des revendications ont trouvé une solution, sinon totale, du moins partielle » et Eugène Descamps pour la CFDT insistait : « Les avantages ainsi acquis sont importants. » Encore fallait-il en convaincre les grévistes !

Ce même lundi matin, lors



Après Grenelle, les dirigeants syndicaux essaient de convaincre les grévistes de Renault à Billancourt de reprendre le travail.

Gérard Bloncourt

du meeting dans l'île Seguin, dans l'usine Renault de Boulogne-Billancourt, le dirigeant de la CGT Georges Ségué se présenta, avec à ses côtés Benoît Frachon, le signataire des accords Matignon de 1936. Ce dernier présenta en ces termes le protocole : « Les accords de la rue de Grenelle vont apporter à des millions de travailleurs un bien-être qu'ils n'auraient pas espéré. » Mais à l'énoncé de son contenu, les ouvriers de Renault répondirent par des huées. Il en alla de même dans la plupart des grandes entreprises du pays. Partout les travailleurs rejettent ce protocole d'accord qui ne contenait que des miettes, en comparaison de l'étendue de la grève. La poursuite de celle-ci était décidée partout.

Pourtant, les représentants des confédérations syndicales ne revenaient pas à la charge auprès du gouvernement et du CNPF pour redemander, à l'échelle nationale, de nouvelles négociations. Elles acceptèrent que la discussion d'une amélioration de ce qui avait été négocié à Grenelle se fasse au niveau de chaque branche d'industrie, de chaque secteur public ou privé, voire de chaque entreprise. Les fédérations syndicales de la métallurgie, de la sidérurgie, des charbonnages, des chemins de fer, des banques, etc., adressèrent ainsi des demandes d'ouverture de négociations à leurs patronats respectifs. La force de la grève générale se retrouvait émiettée, éclatée. Georges Ségué avait répondu « À la demande du gouvernement au sujet de la reprise du travail, nous avons indiqué que nous n'avons pas lancé l'ordre de grève et qu'il nous était donc

impossible de donner un ordre de reprise du travail. » Mais en renvoyant ainsi chaque secteur négocié dans son coin, la CGT créait les conditions de l'affaiblissement de la vague de grève en la transformant en une addition de grèves locales.

Malgré tout, les grèves se poursuivirent encore près de trois semaines. Dans les plus grandes entreprises, les négociations par secteur aboutirent à des augmentations de salaire un peu supérieures à ce que prévoyait le protocole : 16 % à la SNCF, 17 % à l'EDF-GDF, 16 % dans les industries pétrolières, 22 % dans les industries textiles où les salaires étaient particulièrement bas, etc. Mais dans bien des petites entreprises, le patronat n'accorda rien que ce qui était inscrit dans le protocole, c'est-à-dire pas grand-chose. Et en l'absence d'une clause indexant les salaires sur les augmentations des prix, c'est-à-dire instaurant l'échelle mobile des salaires, une grande partie de ces augmentations salariales fut rapidement avalée, dans les mois qui suivirent,

par les hausses du coût de la vie.

L'après-midi de ce même lundi 27 mai, tandis que les syndicats présentaient le protocole de Grenelle aux grévistes qui le rejetaient, une manifestation appelée par l'UNEF se terminait par un immense meeting au stade Charléty. Des dizaines de milliers d'étudiants et de jeunes travailleurs se retrouvaient au coude à coude. *Le Monde* daté du 30 mai titrait alors : « Le mouvement de grève se durcit et se politise ; le général de Gaulle est parti pour Colombey ; le Conseil des ministres est reporté ; la poursuite de l'agitation sociale rendrait difficile le référendum et l'opposition demande le départ du gouvernement ou du chef de l'État ». Le gouvernement paraissait en effet dépassé par une situation qu'il ne contrôlait plus. Les partis de gauche se croyaient aux portes du gouvernement. Ils allaient vite déchanter.

Lucienne PLAIN

Deux brochures de Lutte Ouvrière

- Mai-juin 68 - Histoire et leçons d'une explosion sociale

Prix : 8 euros

- Voix Ouvrière et Lutte Ouvrière dans les événements de mai-juin 1968

Prix : 10 euros

Envoi contre un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière - Ajouter 1 euro par brochure pour frais d'envoi - Bien indiquer l'adresse d'expédition

• Travailleurs sans papiers en lutte

Le gouvernement doit régulariser sans délai !

Depuis cinq semaines, des centaines de salariés sans papiers sont en grève pour réclamer leur régularisation. Le 20 mai, une deuxième vague de plusieurs centaines de grévistes s'est jointe au mouvement.

Sur les mille dossiers de demande de régularisation déposés fin avril par les sans-papiers, il n'y a eu selon la CGT et l'association Droits Devant que 70 régularisations avec titre de séjour d'un an renouvelable.

Hortefeux, méprisant les grévistes qui depuis un mois sont sans salaire, prétend qu'il n'y en aura guère plus. Il veut que ces travailleurs restent sans aucun droit, exploitables à merci, expulsables selon son bon vouloir !

Partout, les préfets jouent la montre et la division, comme à Paris où le dépôt collectif de mille dossiers par la Coordination 75 des sans-papiers a été refusé et où, pour le moment, aucun titre de séjour n'a été délivré.

Systématiquement, quand

les préfets régularisent, ce n'est qu'une partie des grévistes d'une même entreprise qui le sont, alors que leurs dossiers sont souvent semblables. Ainsi, à la société BBF-Jardinage d'Ormoiy dans l'Essonne, seuls douze travailleurs ont été régularisés sur les vingt grévistes ; donc la grève continue !

D'autres préfetures ne délivrent que des autorisations provisoires de séjour (APS) de trois mois à des travailleurs vivant pourtant en France depuis des années, des APS qui ne déboucheront pas automatiquement sur des titres de séjour, mais souvent sur des expulsions !

La plupart des dossiers des grévistes ayant été déposés dans les préfetures des départements où les sans-papiers travaillent plutôt que dans celles

où ils habitent (cela, afin d'éviter de communiquer leur adresse à la police), des préfets en prennent prétexte pour rejeter leurs demandes. Et à chaque convocation pour son dossier, le demandeur doit se faire accompagner par un militant, car des arrestations aux guichets ont lieu. À la préfeture des Hauts-de-Seine, une note de la Direction de la population et de la citoyenneté aux agents recevant les immigrés rappelle : « L'éloignement des étrangers en situation irrégulière est une mission prioritaire de notre service : nous avons en ce domaine une obligation de résultat. »

Maintenant, les patrons des entreprises occupées sont encouragés à demander l'expulsion des grévistes devant les tribunaux. C'est le cas pour le magasin d'alimentation Paris Store à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), pour le magasin Fabio Lucci de Paris (XIX^e) et pour le patron des dix restaurants Chez Papa. Celui-ci,



qui avait pourtant apporté son soutien public à ses trente salariés sans papiers, menace aujourd'hui de requérir leur expulsion de son établissement de la rue Lafayette à Paris X^e.

Malgré le refus de délivrer des papiers et les attaques du gouvernement, la plupart des grévistes tiennent bon pour obtenir la reconnaissance de leurs droits. Le mouvement de grève s'étend à de nouvelles entreprises. À l'établissement Sofrabrick de Gonesse (Val-d'Oise), soixante sans-papiers, sur 102 salariés, sont en grève avec occupation. Et depuis mardi 20 mai, selon la CGT et Droits devant, 321 autres sala-

riés sans papiers ont entamé une deuxième vague de grève dans 23 nouvelles entreprises d'Ile-de-France, dont certaines sur la vitrine touristique de Paris, aux Champs-Élysées.

Demain, des milliers d'autres travailleurs sans papiers, souvent isolés dans leur travail, sortiront peut-être aussi au grand jour pour réclamer et obtenir une régularisation généralisée ; on les voit déjà dans les manifestations. Lutte Ouvrière est entièrement solidaire de la lutte de ces salariés et appelle tous les travailleurs à les soutenir pour faire reculer le gouvernement.

Louis BASTILLE

• Marins-pêcheurs

La colère fait tache d'huile

Le mouvement de protestation des marins-pêcheurs, commencé aux Sables d'Olonne mardi 12 mai, s'est étendu maintenant à toutes les côtes et à quasiment tous les ports de pêche. Les marins-pêcheurs exigent que le gouvernement tienne la promesse faite en novembre 2007 de maintenir le prix du gazole à un niveau acceptable, ou de compenser sa

hausse.

Actuellement les marins payent le gazole-pêche détaxé un peu plus de 70 centimes d'euro le litre et jusqu'à 80 centimes à l'île d'Yeu. En novembre 2007 ils avaient arrêté leur mouvement lorsque le président du Comité national des pêches leur avait dit : « Messieurs repartez au travail », estimant avoir « toutes les certitudes demandées

pour avoir un gazole à 0,30 euro »...

Or le prix du carburant a plus que doublé, tandis que les marins ont du mal à obtenir de bons prix pour leur pêche. Ils sont en effet obligés de passer par des « criées » et des grossistes derrière lesquels il y a les grands groupes de distribution. Un marin du Havre remarquait que le maquereau qu'il avait

vendu 0,40 euro le kilo à la criée se retrouvait à 4,60 euros dans un hypermarché de Saumur !

Les marins-pêcheurs sont ainsi pris en étau entre les groupes pétroliers et les hypermarchés qui fixent les prix. Selon un marin participant au blocage du port de La Rochelle, une semaine de pêche avait rapporté 7 000 euros de poisson et coûté 6 300 euros de gazole ! Impossible donc non seulement de payer l'équipage décemment mais même d'entretenir le matériel.

Les mesures avancées par le gouvernement en novembre dernier et chiffrées par lui-même à trois cent dix millions d'euros en trois ans auraient été de toute façon insuffisantes. Mais avec la flambée des cours du pétrole elles deviennent ridicules et nombre de patrons pêcheurs sont acculés à la fail-

lite.

Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche Michel Barnier devait réunir une fois de plus les représentants de la profession mercredi 21 mai. S'il n'a pas trouvé de solution, il a en revanche trouvé une nouvelle explication. Le gouvernement voudrait bien, dit-il, faire quelque chose, mais c'est « Bruxelles » qui l'empêcherait de subventionner le gazole et de le vendre « au-dessous des cours du marché ».

Mais alors qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement de contraindre les trusts pétroliers comme Total d'une part, les chaînes d'hypermarchés de l'autre, à prendre sur leurs milliards de bénéfices pour que les pêcheurs puissent vivre de leur travail ?

Paul GALOIS

• Flambée des prix du gazole

Les compagnies pétrolières prennent les consommateurs en otages

En augmentation de 16,72 % depuis janvier 2008, et de 37,64 % depuis janvier 2007, le prix du gazole a commencé à dépasser celui de l'essence dans certaines stations-service du pays. Et les spécialistes nous annoncent que cette hausse devrait s'accroître dans les mois qui viennent.

L'argumentation principale des compagnies pétrolières, complaisamment reprise par les médias, est qu'avec l'augmentation du nombre de véhicules fonctionnant au gazole la consommation de ce carburant augmente de 3 % par an et que leurs capacités de raffinage et de transport ne peuvent pas suivre. C'est donc

la loi de l'offre et de la demande qui s'appliquerait, faisant grimper les prix.

En réalité, les compagnies pétrolières prennent les usagers en otages. Car en France, l'attrait des automobilistes pour les véhicules diesel, considérés comme moins gourmands en carburant, plus économiques à la pompe et plus résistants que ceux à essence, ne date pas d'hier. Depuis la fin des années 1970, la part de voitures diesel n'a cessé de croître pour atteindre plus de 30 millions de véhicules et près de la moitié du parc automobile français aujourd'hui.

Durant tout ce temps, les compagnies pétrolières ont pu

constater l'augmentation de la consommation de gazole au détriment de celle de l'essence, et elles auraient pu investir pour augmenter dans les mêmes proportions leurs capacités de production de gazole. En fait, elles savaient qu'une fois équipés de véhicules diesel les automobilistes n'auraient pas d'autre alternative que de payer leur carburant au prix qu'elles auraient décidé.

Ce n'est donc pas la prétendue loi de l'offre et de la demande qui joue aujourd'hui, mais la dictature des monopoles qui, dans le domaine du pétrole comme dans beaucoup d'autres, prend les populations en otages.

Roger MEYNIER

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

Marseille

Dimanche 1^{er} juin à partir de 11 h 30
Parc de Valabre à Gardanne
Navettes depuis la gare de Marseille Saint-Charles

Bourges

Samedi 7 juin
Salle des fêtes Vignoux-sous-les-Aix